

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(40^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 25 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4081).

CULTURE, COMMUNICATION,
GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE

Communication

- M. Robert-André Vivien, rapporteur de la commission des finances.
- M. Bernard Schreiner (*Yvelines*), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

MM. François d'Aubert,
Jean-Jack Orgeranne,
Michel Péricard,
Christian Kert,
Georges Hage.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication; M. le rapporteur.

M. le président.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

Réponses de Mme le ministre et M. le ministre aux questions de: MM. André Santini et Michel Palchat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4100).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

CULTURE, COMMUNICATION, GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE

COMMUNICATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication, et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, madame le ministre délégué, chargé de la communication, mes chers collègues, voir au petit matin dans cet hémicycle les grands spécialistes de la communication est une satisfaction pour le rapporteur.

Il est de tradition que le côté hétéroclite et un peu disparate des crédits de la communication fasse l'objet d'échanges de vues très intéressants.

Je vous le dis tout de suite, puisque nous avons eu hier, tous partis confondus, une séance de travail, consacrée notamment aux aides à la presse et au rôle que pouvait jouer le Parlement auprès de syndicats ayant vocation à s'occuper des régions : 273 millions de francs d'aides à la presse, 463 millions de francs d'abonnements de l'Etat à l'A.F.P., qui augmentent de 14,6 p. 100, une redevance fixée à 7,28 mil-

liards de francs par l'article 57, ce sont là des crédits convenables. Pas assez ! On n'a jamais assez. Et je connais la rigueur des différents ministres du budget et des différents ministres de l'économie qui se sont succédé.

Les éminents rapporteurs pour avis qui interviendront après moi auront la possibilité de disserter sur les programmes ; Pour ma part, je dois présenter les crédits. Il ne me paraît pas souhaitable de m'étendre sur le détail des chiffres, mais je voudrais souligner que l'ensemble des crédits de la communication gèrent Mme Tasca et M. Lang représente 15 milliards de francs.

Je développerai trois idées : l'augmentation des crédits est insuffisante, même s'il faut, monsieur le ministre, rendre hommage à votre action ; le présent budget est un budget d'attente ; enfin, d'autres choix m'apparaissent possibles, ainsi qu'à mes collègues Michel Péricard, Louis de Broissia et François d'Aubert.

Je vois M. Péricard faire un signe de dénégation. Il se peut effectivement que M. Péricard n'ait pas été présent lorsque nous avons travaillé sur ce sujet.

M. Michel Péricard. Je dodelinais de la tête ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ah bon ? Vous opinez ! De droite à gauche ? (Sourires.) Bon !

Je me bornerai à prendre très rapidement quelques « faisceaux » d'idées, car je sais que M. le ministre doit nous quitter pour assister au Conseil des ministres.

Vous avez, monsieur le ministre, un budget dont l'augmentation ne permet pas de résoudre les tensions dans l'audiovisuel - et vous êtes le premier à le savoir.

Les crédits destinés à l'audiovisuel augmentent de 919 millions de francs, compte tenu de divers reports. C'est une technique budgétaire que je connais bien et que j'ai pratiquée moi-même lorsque j'étais au Gouvernement.

En fait, vous dégagez 784,7 millions de francs de mesures nouvelles, dont seulement 633,5 millions pour les programmes.

C'est la première insuffisance que je dénonce globalement.

En plus, ce budget ne permet pas au secteur public de lutter à armes égales contre les chaînes privées. Il manquera incontestablement des moyens à Antenne 2 pour assurer un renouvellement de sa programmation, notamment dans la tranche de dix-neuf à vingt-heures.

Je reconnais les efforts accomplis par vous, madame le ministre, et par M. Lang pour équilibrer la part des ressources publiques par rapport aux recettes privées des chaînes. C'est bien, mais c'est insuffisant.

L'objectif de publicité assigné à Antenne 2, qui s'élève à 1,8 milliard de francs, est sans doute optimiste, même s'il est en diminution de près de 40 p. 100, mais il ne permettra pas à cette chaîne de sortir de l'engrenage infernal du déficit. En 1988, le déficit de cette chaîne était de 100 millions de francs. Il sera d'au moins 200 millions de francs pour 1989. Ainsi, sur les deux années, le déficit cumulé aura été de 300 millions. Peut-on demander à une société - nous sommes un certain nombre dans cet hémicycle à être issus du secteur privé - de résorber un déficit de 300 millions de francs sur l'exercice 1990 ? Je ne le crois pas ! Personne ne pourrait le faire.

Il y a là un grave problème, qui provient peut-être de la structure d'Antenne 2. J'ai dénoncé, en mon temps et avec d'autres, que je ne nommerai pas car leur modestie semble souffrir chaque fois que je les nomme (*Sourires*) le fait que la chaîne de service public française se finançait majoritairement par des recettes privées.

Vous avez fait un effort de contraction des recettes publicitaires qui est louable, madame le ministre. Mais il est très insuffisant. Et je crois que l'Assemblée souhaiterait encourager votre volonté de réduire de 100 à 60 millions le parrainage pour 1990 - ce fameux *sponsoring*. Je vois M. Schreiner opiner et j'ai eu la satisfaction de voir en commission des finances l'unanimité se faire sur ce projet. Cette volonté devrait d'ailleurs se traduire au sein même de la loi de finances par le vote d'un montant attendu de recettes de parrainage. C'est déjà le cas pour la publicité.

La redevance augmente très modérément cette année, d'environ 3,5 p. 100. Des reports sont attendus, d'une part, en ce qui concerne la S.E.P.T. - 80 millions de francs doivent être reportés - et, d'autre part, parce qu'au titre de l'année 1988 un reliquat de 76 millions de francs doit apparaître.

Mais, madame le ministre, il aurait fallu, en tout état de cause, dégager des moyens nouveaux pour les chaînes publiques, et surtout les répartir différemment. Et, à ce sujet, je souhaiterais insister au nom de la commission des finances sur la mauvaise répartition des dotations de 1988 et 1989. Cette répartition a favorisé la S.E.P.T., pour des motifs politiques, qui, pour certains, viennent de très haut puisque le M. Président de la République et M. le Premier ministre s'y intéressent. Mais, à mon avis, le niveau de diffusion de la S.E.P.T. n'est pas absolument satisfaisant - c'est un euphémisme, une gentillesse. Désireux de capter cette chaîne, je me suis renseigné. On m'a répondu que je devrais pour cela acheter une antenne de 20 000 francs. Compte tenu de ce coût très élevé, la diffusion de cette chaîne ne saurait être que restreinte.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il faut être câblé !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je bricolerais cela moi-même ! (*Sourires*.)

Le rapport écrit comporte des détails sur la façon dont la S.E.P.T. a dû acquitter 43,8 millions de francs d'impôt sur les sociétés au titre de l'année 1988. Il faut le savoir, mes chers collègues, surtout quand on en est à chercher un million pour la 2 ou la 3 - M. le ministre Léotard se souvient des problèmes qu'il avait dans certains arbitrages. Un tel montant d'impôts pour la S.E.P.T. est délirant ! J'estime, madame le ministre, que vous vous êtes très bien battue, mais les services du ministère des finances n'ont sans doute pas compris qu'il s'agissait là d'une aberration, d'autant que l'acquittement de cet impôt s'explique par le retard pris par le programme T.D.F. 1 et qu'il aboutit en fait à prélever l'impôt sur les sociétés pour une société financée par la redevance. Nous avons tous su, dans notre jeune temps (*Sourires*), dans les années soixante, que la redevance était le seul impôt à payer l'impôt ! Mais, là, on bat tous les records ! J'espère que, l'année prochaine, nous n'aurons pas cette même désagréable surprise.

J'ai parlé de « budget d'attente ». La restructuration des recettes est un mouvement qui doit continuer : le parrainage doit être canalisé pour ne pas être banalisé. Je ne dis pas cela pour le plaisir d'une formule, mais parce que cela correspond à une pensée très profonde.

J'insiste sur la nécessité d'une nouvelle réglementation qui égalise les conditions dans lesquelles le parrainage est présent sur les chaînes publiques comme sur les chaînes privées.

De la même façon, je veux, en tant que rapporteur spécial, souligner que les recettes de publicité ne sont plus plafonnées dans la loi de finances à partir du 1^{er} janvier 1990.

Et, là, nous retrouvons les inquiétudes exprimées hier soir par des représentants de la presse écrite - que plusieurs d'entre nous ont eus hier soir comme interlocuteurs -, qui ont manifesté leur crainte, non de voir compromis des avantages acquis, mais de voir disparaître leur recette principale. Vous connaissez également ce problème !

Il semble, madame le ministre, que vous vouliez vous en remettre aux contrats d'objectifs, que M. Lang et vous-même aviez prévus dans votre loi du 17 janvier 1989, pour fixer les plafonds applicables aux sociétés de programme.

Les projets de décrets sur les quotas et sur la séparation des producteurs et des diffuseurs, au sujet desquels le C.S.A. n'a pas encore rendu d'avis public, vont peser lourd dans la gestion d'Antenne 2, mais surtout de F.R. 3.

Le dernier point qui fait de votre budget un véritable budget d'attente, madame le ministre, c'est bien sûr le problème de la présidence commune d'Antenne 2 et de F.R. 3. La nomination de M. Philippe Guillaume, acte d'indépendance du C.S.A., mérite d'être saluée. Je note ce point même si, en tant que rapporteur de la commission des finances, il ne m'appartient pas de porter un jugement, si ce n'est sur le coût de fonctionnement du C.S.A.

La loi d'août dernier, qui est un véritable paradoxe, devrait servir à rapprocher deux sociétés que tout différencie : leur mode de financement, la structure de leurs dépenses, leurs fonctions et, surtout, l'existence d'antennes régionales de F.R.3, dont on comprend assez mal les disparités. Or, en pratique, ce projet de budget, madame le ministre, ne tire pas les conséquences de cette loi. Vous essayez de procéder à des adaptations, mais vous n'en avez peut-être pas le temps, ni les moyens. Sans doute ces conséquences seront-elles tirées plus tard. Mais il serait intéressant que, dans votre intervention, vous nous donniez quelques apaisements.

Ainsi l'analyse de ce budget est-elle rendue plus délicate par les nombreuses incertitudes qui pèsent sur la gestion des organismes. Je disais tout à l'heure que d'autres choix étaient possibles. Il faut, à cet égard, réaffirmer - et j'ai été unanimement approuvé en cela par la commission des finances - le principe « à service public moyens publics ». Ce principe doit servir à assurer un minimum vital pour les organismes du secteur public, ce qui n'est pas le cas. Il en est ainsi, bien entendu, de Radio-France, dont les mesures nouvelles ne représentent que 45 millions de francs pour un budget total de plus de 2 milliards de francs. C'est insuffisant. Cela ne permettra pas à Radio Bieue d'étendre sa diffusion jusqu'à 19 heures. Cela ne permettra pas non plus l'ouverture d'une nouvelle radio locale. Et de nombreux problèmes se poseront en ce qui concerne les orchestres.

S'agissant de Radio-France, qui fait l'objet de longs développements dans mon rapport écrit, je me félicite que la commission ait adopté mon amendement qui tend à majorer les recettes de cette société de 15 millions de francs.

En ce qui concerne les moyens d'Antenne 2, madame le ministre, vous êtes confrontée à un déficit trop important pour pouvoir être comblé sur un seul exercice.

Enfin, je ne puis passer sous silence la situation particulièrement critique de la S.F.P., dont le déficit de 1988 - 129,8 millions de francs, c'est-à-dire près de 13 milliards de centimes, avant que les effets du plan de M. Philippe Guillaume se soient fait ressentir - se reproduira en 1989.

En définitive, le paysage audiovisuel français apparaît comme particulièrement tourmenté. Il a besoin de davantage de moyens publics, et ce budget accompli un premier pas dans ce sens en limitant les recettes commerciales. D'ailleurs, notre ami, le sénateur Cluzel, qui nous honore de sa présence, le souligne dans ses rapports au Sénat. Ce pas demeure toutefois insuffisant.

Le paysage audiovisuel français a besoin d'un calme juridique. Mais je ne dis pas que vous êtes la seule à l'avoir troublé. En effet, depuis vingt-sept ans, le calme juridique, on ne le connaît pas beaucoup ! Le paysage audiovisuel français a besoin d'une sérénité que les contrats d'objectifs, la réglementation du parrainage et l'affirmation des moyens publics pourront peut-être lui conférer en 1990. C'est donc un message d'espoir que je transmets.

Attentive à ces principes, la commission des finances a bien voulu adopter, sur ma proposition, trois observations.

Elle demande que les dotations de 30 millions de francs pour R.F.I. et de 1 million de francs pour Radio-France, prévues pour 1989, soient versées sans délai. Ces retards sont notamment dus à vos charmants collègues du ministère des affaires étrangères, madame le ministre.

Elle désire également une amélioration des moyens publics alloués à Antenne 2 pour la création de programmes.

Elle souhaite enfin un plan d'urgence pour la S.F.P.

La commission a par ailleurs adopté quatre amendements.

Le premier tend à majorer les crédits de Radio-France de 15 millions de francs.

Le deuxième tend à réduire les crédits de R.F.O. A ce sujet, une explication s'impose. La discourtoisie des dirigeants de R.F.O. à l'égard de l'Assemblée et de la commission des finances a été telle qu'après avoir écrit aux mois de juin et de septembre derniers, je n'ai reçu les éléments de réponse que je souhaitais obtenir que la veille de l'examen en commission des crédits de la communication. C'est la raison pour laquelle vous trouverez trois pages blanches dans mon rapport qui pourront vous servir à prendre des notes.

Le troisième amendement tend à prévoir un rapport sur les modalités de calcul de 70 millions de francs, correspondant aux exonérations supplémentaires.

Enfin, le quatrième amendement tend à définir les modalités d'affectation de suppléments de redevance en cours d'année, ce qui assouplirait la trésorerie des chaînes publiques.

Compte tenu de ces observations, la commission des finances, à la sagesse de laquelle je m'en suis remis, a décidé d'adopter le budget de la communication, les lignes 49 et 50 de l'état E et l'article 57 rattaché. Je vous demande également, mes chers collègues, d'émettre un vote favorable sur ces divers points. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, ce budget est un bon budget. C'est le sentiment du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Et il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas le reconnaître. En effet, c'est la première fois depuis longtemps que l'audiovisuel public dispose d'autant de mesures nouvelles : 919 millions de francs, soit plus de 9 p. 100 d'augmentation.

Vous avez donc tenu vos promesses, madame le ministre, et la majorité de cette assemblée ne peut que saluer votre ténacité et votre pugnacité à défendre les objectifs que nous partageons de sauvegarde et de développement de la notion de secteur public dans l'audiovisuel français. J'espère que cela coupera court aux campagnes insidieuses qui ont marqué depuis plusieurs mois l'actualité audiovisuelle. Vous tenez le cap contre vents et marées. Vous avez raison et nous sommes avec vous.

M. Thierry Mendon. Très bien !

M. Georges Hage. Super champion !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Ce budget est le volet nécessaire au plan mis en œuvre depuis un an : création d'une instance incontestée de régulation, le C.S.A., qui, depuis, a bien fait son travail ; mise en place des ateliers de réflexion associant tous les intéressés sur le devenir du secteur public ; vote de la loi - là aussi, après un débat - sur la présidence commune d'A.2 et F.R.3 ; nomination des responsables au cours de l'été. L'année qui vient de s'écouler a donc vu la mise en route institutionnelle d'une rénovation et d'un redressement, que le budget pour 1990 poursuit et approfondit.

Mon rôle sera aujourd'hui de vous signaler les questions qui sont encore en suspens et qui appellent des réponses urgentes.

Auparavant, je voudrais aussi apporter le soutien du parlementaire que je suis à ceux qui ont aujourd'hui la lourde tâche d'assumer le renouveau du secteur public. Leurs nominations, il y a quelques semaines, ont été accompagnées de telles campagnes de presse que cela en devenait odieux. Il s'agissait d'une corrida avec mise à mort avant même que les nouveaux responsables n'aient eu la possibilité de montrer leurs capacités. Décidément, monsieur Péricard, l'audiovisuel français n'a pas encore atteint sa maturité.

M. Michel Péricard. Ça, c'est vrai !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Je souhaite pour ma part que les responsables désignés puissent travailler dans un nécessaire climat de calme et qu'ils aient la sérénité et la durée avec eux.

Lors des débats parlementaires du printemps dernier, nous avons beaucoup insisté sur la nécessité d'assurer au secteur public des ressources stables et progressives. C'est pour cette raison que j'apprécie peu les dotations en capital qui sont par principe non renouvelables et qui ne sont pas susceptibles de constituer un élément suffisamment solide de la reconstruction d'un secteur public fort. Je souhaiterais, avec mes collègues de la commission, que la reconduction à hauteur de 180 millions de francs de dotations en capital accordées en 1989 puisse, pour l'année prochaine, avoir un caractère stable et ne dépende pas de contingences annuelles.

Au-delà de cette remarque, nous ne pouvons qu'être satisfaits de mesures nouvelles qui constituent un véritable progrès dans le financement du secteur public de l'audiovisuel. Il s'agit de la rebudgétisation à hauteur de 200 millions de francs de la société Radio France internationale, premier pas vers la prise à sa charge par l'Etat de sa véritable mission de souveraineté. Cette rebudgétisation devra être terminée pour le prochain budget. Il est souhaitable néanmoins que la société puisse bénéficier rapidement de ces crédits budgétaires et que ceux-ci puissent ensuite progresser de la même manière que ceux du reste du secteur public.

Nous sommes également satisfaits du début du remboursement par l'Etat, à hauteur de 70 millions de francs, des exonérations de redevance. Celles-ci sont une charge induite assumée par le secteur public, et on ne peut que se réjouir de voir le gouvernement de Michel Rocard inverser une tendance qui provoque une perte de 1,8 milliard de francs dans le financement de l'audiovisuel public. C'est un premier effort. Chaque année l'apport de l'Etat devrait être progressif et plus important, puisqu'il s'agit à chaque fois de nouvelles exonérations.

Ces progrès dans le financement du secteur public sont importants mais peut-être pas suffisants.

La redevance n'augmente que de 3,6 p. 100. Je suis de ceux - et vous le savez, madame le ministre - qui pensent que cette augmentation n'est pas suffisante. Il faut avoir le courage de le dire. La France a un taux de redevance inférieur à celui de la plupart des autres pays européens : 533 francs contre 680 francs en Grande-Bretagne, 850 francs en Belgique - qui est pourtant câblée - et 770 francs en R.F.A.

Cette année, l'augmentation suit à un point près l'inflation. Mais indexer la redevance uniquement sur l'inflation, c'est condamner à terme, madame le ministre, le secteur public de l'audiovisuel. En effet, si vous voulez maîtriser les ressources publicitaires pour éviter une présence trop forte de celles-ci dans le secteur public, il faudra bien trouver ailleurs les recettes nécessaires au développement du secteur public.

Il y a, bien sûr, la possibilité d'aligner la T.V.A. qui frappe la redevance sur le taux appliqué à la presse : 2,1 p. 100 contre 5,5 p. 100 actuellement. Mais il y a aussi la possibilité que, pour ma part, je préconise et qui consiste à aligner les augmentations du taux de la redevance non sur l'inflation mais sur les coûts de la création audiovisuelle.

Tout le monde ici sait que ces coûts de production ont augmenté de manière considérable depuis plusieurs années. Certes, il n'existe pas à l'heure actuelle d'instrument statistique fiable permettant de définir et d'analyser l'évolution des coûts de la création, mais, dans ce cas, pourquoi ne pas confier au C.S.A. la tâche d'établir des statistiques claires et suffisamment précises sur les volumes de production ainsi que sur leur coût ? Un tel projet aurait le mérite d'être cohérent avec votre politique d'ensemble qui est de limiter les ressources publicitaires et de développer la création.

En ce qui concerne les ressources publicitaires, vous amorcez cette année, ainsi que le rapporteur spécial l'a indiqué, une évolution importante qui voit en fait une stabilisation de ce type de ressources avec comme volonté à terme d'aboutir, en particulier sur Antenne 2, à un meilleur équilibre entre le financement publicitaire et la redevance. La publicité ne rentrera en 1990 que pour 53,6 p. 100 dans les recettes de cette chaîne contre 63 p. 100 en 1988.

L'objectif d'équilibre est louable, mais il ne doit pas tromper car il est lié à une conjoncture qui voit la part du marché publicitaire de A.2 diminuer dangereusement. En 1988, le secteur public n'a représenté que 30 p. 100 du marché publicitaire de la télévision contre 38 p. 100 en 1987. Et les chiffres de 1989 risquent d'être encore plus sévères.

Cette diminution correspond à la perte d'audience dans le public des chaînes nationales. Cette réalité est grave et elle est plus inquiétante pour Antenne 2 que pour F.R. 3 qui a effectivement beaucoup mieux résisté à cette érosion.

Pour 1990, vous prévoyez, madame le ministre, 1,8 milliard de francs de ressources budgétaires, pour Antenne 2, soit les mêmes prévisions qu'en 1989. Or les moins-values des encaissements de ressources publicitaires par rapport aux prévisions budgétaires seront certainement de 200 millions de francs pour la publicité de marque et de 70 et 80 millions de francs pour la publicité collective. Le déficit cumulé atteignant au moins 350 millions de francs pour cette chaîne.

Le chiffre prévisionnel pour 1990 correspond donc à un pari : celui de la remontée d'Antenne 2. Or il est connu que toute remontée, ou baisse d'audience, se répercute avec quelques mois de retard sur les décisions des annonceurs. L'année 1990 sera donc très dure pour Antenne 2. Il est donc souhaitable que cette chaîne n'ait pas à éponger un passif d'un montant plus élevé que les dotations nouvelles qui lui sont affectées et en même temps à effectuer un effort considérable et nécessaire pour améliorer ses programmes.

Il est clair que l'essentiel des efforts budgétaires accordés à cette chaîne doit contribuer - et c'est notre souhait - à améliorer la qualité des programmes et non à combler les déficits antérieurs, sinon Antenne 2 se retrouverait dans une spirale dangereuse d'où elle ne pourrait pas sortir.

Je souhaiterais savoir, madame le ministre, quelle solution d'ensemble, ne portant pas uniquement sur le budget 1990, vous comptez mettre en œuvre pour permettre à cette chaîne de remplir ses missions.

Vous l'avez écrit vous-même dans le rapport du Gouvernement au printemps dernier : « La publicité qui suit et atteste l'audience d'une chaîne de télévision doit être maintenue ». Elle doit être aussi contenue afin de rester compatible avec les missions de service public. Ce qui se passe à Antenne 2 montre que le marché publicitaire n'attend pas les initiatives politiques.

Mais si la redevance doit être indexée sur le coût de la création, je suis pour ma part persuadé que, de même, les ressources publicitaires du secteur public doivent, si c'est possible, suivre la croissance du marché publicitaire, quitte à mieux répartir la manne entre les différentes sociétés concernées. Sur ce point, je ne peux que saluer la concertation ouverte avec la presse quotidienne régionale pour l'accès de la distribution sur les antennes régionales de F.R. 3.

Le monopole de fait dont dispose la presse quotidienne régionale ne peut plus durer longtemps. Il est souhaitable que rapidement de nouvelles règles du jeu s'établissent en accord avec toutes les parties, sinon satellites, câbles et télévisions transfrontalières auront vite fait de régler cette question.

La commission des affaires culturelles a apprécié, comme la commission des finances d'ailleurs, à sa juste valeur votre volonté de limiter les ressources du parrainage. En tant qu'administrateur de F.R. 3, je m'étais inquiété de la dimension que prenait ce type de financement et de l'absence de repères et d'encadrement des programmes fournis ou parfois imposés par les annonceurs. Nous souhaitons que rapidement soit mis à l'étude et ensuite appliqué un code de déontologie précis à l'usage des entreprises audiovisuelles publiques comme privées pour encadrer cette activité.

Le rapport que j'ai présenté à la commission insiste beaucoup sur les problèmes liés à la création. Je vous y renvoie pour l'analyse générale.

Je voudrais simplement évoquer maintenant les problèmes de la S.F.P. qui m'inquiètent, car ils peuvent mettre en cause l'existence même de cette société.

Outre le déficit moyen de 180 millions de francs par an, il faut remarquer que le volume des émissions réalisées par la S.F.P. en production exécutive ou en coproduction n'a cessé de diminuer depuis 1985. La S.F.P. intervient de plus en plus en qualité de façonnier, ce qui à l'évidence pose des problèmes nouveaux. Il faut analyser le contexte de cette situation.

Seules les commandes des sociétés nationales de programmes ont empêché depuis 1986 l'effondrement de la production française. A la fin de 1988, les chaînes du service public représentaient les deux tiers du volume horaire et près des trois quarts du montant des investissements des diffu-

seurs dans la création originale. Ce qui indique d'ailleurs *a contrario* la faiblesse des investissements du privé et l'échec du « mieux-disant culturel ».

M. Michel Péricard. Cela n'a pas de sens !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Or il faut aussi rappeler que les commandes des chaînes publiques sont allées pour l'essentiel aux entreprises de production du secteur privé...

M. Georges Hage. Bien sûr !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... alors que la S.F.P. voyait son activité diminuer de moitié par rapport à son niveau 1985 !

Il n'est pas question de rétablir un quelconque système de commandes obligatoires, aujourd'hui révolu et source de lourdeurs et d'irresponsabilité, mais il n'est pas normal que les sociétés du secteur public négligent le rôle de la S.F.P. qui ne lui offrant pas un volume de commandes suffisant. Là aussi, un effort de stratégie commune est nécessaire. Il ne doit pas faire fi des lois du marché, mais cet effort doit permettre la réalisation de cet objectif capital pour l'ensemble du secteur de la production française, public comme privé, qui est de faire de la S.F.P. un outil de production à la dimension européenne.

L'essentiel des efforts financiers de votre budget, madame le ministre, porte sur les chaînes de télévision. Avec la faible progression de crédits des organismes du secteur public, Radio-France apparaît comme la grande oubliée de ce budget. Mais l'oubli n'est pas total dans la mesure il y a tout de même une augmentation réelle du budget de Radio-France.

Or cette radio a su, pour sa part, faire face à l'arrivée massive de quelque 1 500 radios privées. Elle a restructuré et renforcé son réseau de quarante-sept radios locales. Elle s'est diversifiée avec réussite et l'ensemble de ses stations fait honneur au service public. Or Radio-France a besoin de moyens supplémentaires pour renforcer et créer de nouvelles stations régionales, pour étendre Radio Bleue, qui est une excellente radio appréciée par les personnes âgées..

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... mais qui ne dispose que d'un créneau horaire très faible, et enfin, pour donner plus de moyens de fonctionnement à ses orchestres.

Les moyens supplémentaires pour remplir ces objectifs ne sont pas excessifs, et la commission, suivant en cela une proposition de Jean-Pierre Bequet, vous demandera, madame le ministre, le vote de crédits supplémentaires pour Radio-France.

S'agissant de la S.E.P.T., le problème est celui de sa réception limitée, qui passe essentiellement par le câble. C'est une chaîne de qualité qui mérite à l'évidence d'être vue par un plus grand nombre de téléspectateurs. Il est donc concevable de favoriser la complémentarité entre la chaîne culturelle et les autres sociétés du secteur public. Je précise bien les « autres », madame le ministre, car une tendance existe - pourtant préjudiciable à l'une comme à l'autre, qui y perdraient leur identité aux yeux des téléspectateurs - de réunir systématiquement la S.E.P.T. et F.R. 3.

En réalité, la complémentarité qui doit s'établir entre les sociétés de programme, doit concerner autant, à mon avis, Antenne 2 que F.R. 3, même si c'est sur des bases différentes. Complémentarité donc : nous retrouvons là aussi le maître mot de nos débats du printemps dernier.

Pour terminer, j'évoquerai le mécanisme d'aide à la presse écrite. L'année dernière, mon rapport avait souligné l'urgence d'une réforme de ces mécanismes complexes, vieilliss et fragiles.

Comme l'a souligné notre collègue Michel Françaix dans les travaux du groupe d'étude parlementaire sur les aides à la presse, cette réforme est particulièrement utile dans la perspective des échéances européennes de 1993. Or rien de fondamental n'a été engagé ou en tout cas décidé, puisque des réunions de concertation sont en cours, si ce n'est la récente augmentation des tarifs postaux, qui a pris effet à compter du 1^{er} octobre dernier et qui, vous le savez, a pénalisé les journaux de faible poids, c'est-à-dire en fait les journaux à faibles ressources publicitaires.

Ce n'est pas la faute des pouvoirs publics : il s'agit simplement d'une négociation avec la fédération nationale de la presse française.

M. Michel Péricard. Tiens ! La fédération de la presse française ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il faut le dire.

J'ai lu, comme vous, divers articles qui renvoyaient ce problème à l'Etat. En fait, il faut aussi le renvoyer à l'ensemble des syndicats de la presse française.

M. Michel Péricard. Ah, bravo ! C'est intéressant.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Les aides à la presse sont, avant tout, destinées à favoriser les publications d'information politique et générale, car ce sont elles qui présentent l'intérêt public le plus manifeste

En fait, à la situation économique et financière particulièrement diversifiée des publications et des éditeurs de presse, s'applique *a contrario* un système d'aides publiques principalement caractérisé par sa faible sélectivité.

Il importe que, très rapidement la réflexion d'ensemble sur les tarifs postaux préférentiels aboutisse à remédier aux disparités constatées et à moduler l'aide en fonction des parts respectives de la publicité et de la surface rédactionnelle dans chaque titre de presse.

M. Michel Péricard. Nous y voilà !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il est anormal, et vous le savez bien, si ce n'est à la limite amoral que l'argent des contribuables aide principalement des catalogues publicitaires.

Sur un autre plan, il n'est pas non plus normal, et il faut avoir le courage de le dire, que le système dit du 39 bis ne profite essentiellement qu'aux grands groupes qui font des bénéfices.

M. Georges Hago. Bien sûr !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il serait nettement préférable que l'on aboutisse à un système de prêts bonifiés, que certains dans la presse préconisent, qui seraient valables pour toutes les publications, en particulier pour celles qui vivent difficilement tout en participant au développement du pluralisme et de la démocratie dans notre pays.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il est de bon ton, dans les syndicats de presse, de renvoyer ces problèmes à l'Etat. Pour ma part, je souhaiterais que les syndicats membres de la fédération nationale de la presse française soient enfin très clairs sur leurs objectifs et aussi leur solidarité. L'unanimité de façade qui se trouve être exprimé à chaque assemblée générale, surtout face aux pouvoirs publics, ne doit pas faire oublier les profondes disparités de la profession.

Si les différents syndicats sont d'accord entre eux pour qu'une réforme nécessaire des mécanismes d'aide à la presse profite davantage aux publications qui en ont vraiment besoin, qu'ils le disent clairement : différenciation de tarif entre la part éditoriale et la part publicitaire, suppression du 39 bis pour son remplacement par des prêts bonifiés, par exemple. D'autres modalités peuvent exister. Cela facilitera la tâche de tous, y compris évidemment celle du législateur et des pouvoirs publics.

M. le président. Monsieur Schreiner, vous avez doublé votre temps de parole.

M. François d'Aubert. C'est bon à savoir !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président. Ce budget est un des plus positifs que nous ayons eu à discuter depuis longtemps, mais c'est vrai qu'il ne peut pas régler tous les problèmes.

Il est pour nous une étape importante dans le redressement du secteur public. Il faudra encore beaucoup d'autres étapes aussi importantes. Il témoigne en tout cas de votre volonté d'aboutir.

C'est pourquoi la commission des affaires culturelles a approuvé votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. - La parole est à M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, que j'invite à ne pas imiter l'exemple de son collègue, M. Schreiner !

M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le rapport pour avis de la commission des affaires étrangères ne peut guère être consacré compte tenu de la conjoncture en matière de communication, qu'à l'analyse de notre politique audiovisuelle extérieure.

Comment ne pas dire pour commencer, même si le propos paraît excessivement solennel, qu'au-delà des questions culturelles et économiques, ce sont finalement notre identité nationale et notre liberté qui sont en cause dans ce dossier ?

Comment, en effet, après avoir lutté pendant des siècles pour défendre sa liberté et son identité la France pourrait-elle « baisser sa garde » devant ce défi nouveau, que le Président de la République dénonçait, il y a plus de dix ans déjà, comme le déferlement sur l'Europe « d'un véritable raz de marée d'images venues d'ailleurs » ?

Il est bien vrai que les Français, et d'abord les enfants dont on ne répètera jamais assez qu'ils passent plus de temps devant la télévision qu'à l'école, risquent d'être peu à peu coupés de leurs racines culturelles. Et pourtant, peut-on imaginer que la France ait, d'un côté, une défense nationale suivant une ligne claire et de haut niveau technique et, d'un autre côté, une action culturelle extérieure, brouillonne et artisanale ?

Peut-on imaginer que la France ait, d'un côté, une politique économique de restructuration et d'expansion et, d'un autre côté, se refuse les moyens de dégager l'espace culturel nécessaire au développement de ses marchés extérieurs ?

Peut-on imaginer que la France ait, d'un côté, une politique de justice sociale et d'égalité des chances et, d'un autre côté, qu'elle abandonne la majorité de ses enfants, et les moins favorisés d'entre eux, au déracinement culturel et à la médiocrité du marché international des images télévisées ?

Dans ce domaine de l'action audiovisuelle plus que dans tout autre, peut-être, il n'y a pas de solution de continuité entre les choix de politique intérieure et les choix de défense et de politique étrangère. C'est pourquoi il est réconfortant d'entendre la France, par la voix du chef de l'Etat, manifester enfin de manière claire et précise sa volonté de défendre et d'illustrer son identité notamment dans le cadre européen.

Après le rapport Péricard, auquel il convient de rendre hommage, même s'il n'avait pas inspiré au gouvernement de l'époque les décisions urgentes qui cependant s'imposaient, il faut se féliciter de ce que le rapport du ministre délégué chargé de la francophonie sur la politique télévisuelle extérieure de la France ait été adopté par le gouvernement de M. Rocard et aussitôt suivi de décisions d'exécution.

Le premier défi auquel nous devons répondre est celui de nos capacités en matière de diffusion. La situation en ce domaine est préoccupante. Les réseaux de diffusion s'internationalisent avec la multiplication de satellites de forte puissance et le développement du câble - sauf en France malheureusement. Nous aimerions d'ailleurs au sujet du plan-câble entendre quelques paroles rassurantes.

La concurrence entre satellites de télédiffusion directe et satellites de télécommunication ne facilite pas les choix des téléspectateurs qui restent cois devant la complexité, le coût et la diversité des moyens de réception - les antennes. De même, la concurrence entre France Télécom et Canal Plus pour la fabrication des décodeurs-désembrouilleurs paraît préjudiciable à l'intérêt des téléspectateurs comme à l'intérêt national.

Le marché européen de la diffusion reste segmenté. Les tentatives de chaînes européennes de télévision sont encore peu rentables. L'Europe est encore cloisonnée en bassins culturels et linguistiques.

Pourtant, le flux d'émissions transfrontières est une donnée qu'on ne pouvait ignorer plus longtemps.

De ce point de vue, rien n'était pire que le vide juridique. Le Gouvernement français a donc agi sagement en contribuant à l'adoption d'une directive européenne qui a au

moins l'avantage de fixer une ligne politique commune aux Européens et de préserver notre liberté d'adopter des règles plus strictes, ce qui est capital.

Nous savons que les pays européens auront besoin de 125 000 heures de programme quand leur capacité de production est limitée à 20 000 heures. Les assises de l'audiovisuel, dont nous devons saluer le succès, ont ouvert de nouvelles perspectives dans ce domaine. Cependant, peut-être faudrait-il maintenant plus clairement pouvoir cerner, sans l'aide de décodage-désembrouilleurs (*Sourires.*), ce qui relève, pour la production, ce qui relève pour la production soit d'Eurêka audiovisuel, soit du programme Média, soit du fonds Eurimages.

Si notre coopération avec nos partenaires européens en matière de production et de diffusion doit être approfondie, notre propre dispositif devrait être renforcé par des moyens décuplés et par une cohérence qui devrait enfin apparaître avec la mise en application du rapport Decaux.

Nos groupes privés sont pour le moment plutôt timides en ce qui concerne l'action extérieure. On doit cependant faire mention des efforts de Canal Plus dans ce sens.

Pour le secteur public, et afin d'être bref, on peut déplorer que TV 5 ait des moyens de diffusion certes... mais, trop souvent, pas grand-chose à diffuser, alors que la S.E.P.T. au contraire a d'excellentes émissions, du moins à ce qu'on dit, puisque seuls quelques privilégiés peuvent la voir, mais n'a pas de moyens adéquats de diffusion.

Enfin la France manque d'une véritable banque mondiale d'images.

Fort heureusement, la cohérence de l'action et ses moyens devraient donner lieu d'ici à quelques semaines à des décisions du nouveau conseil de l'audiovisuel extérieur de la France.

Il faut de toute urgence trouver une solution pour éviter à la S.E.P.T. de poursuivre dans la confidentialité et lui donner les moyens de devenir une chaîne franco-allemande à laquelle, nous l'espérons, pourrait se joindre l'Espagne.

Il faut de toute urgence trouver une solution pour que TV 5, sans doute par un rapprochement avec Antenne 2, améliore la qualité et l'audience d'une chaîne européenne et francophone digne de sa mission.

L'excellente action entreprise par Canal France International, créé il y a peu, devrait s'épanouir, au-delà des limites des pays dits « du champ », dans les perspectives mondiales que devrait gérer, semble-t-il, à l'avenir la SOFIRAD.

Avec la même satisfaction, on peut encore souligner la budgétisation et la progression importante de la contribution du ministère des affaires étrangères au développement de R.F.I. qui devrait franchir, avec une volonté politique renouvelée, une étape nouvelle dans l'action radiophonique extérieure de la France.

Je ne voudrais pas conclure sans avoir mentionné, avec les « espaces culturels naturels » que sont, pour la France, la Communauté européenne et la francophonie, trois terrains où une action télévisuelle devrait être développée ou initiée, me semble-t-il, de toute urgence et avec des moyens importants.

Je voudrais d'abord citer le Maghreb. Antenne 2 est maintenant reçue en Tunisie. C'est bien, il était temps. Le Maroc et l'Algérie doivent avoir les mêmes possibilités. Plutôt que de redouter dans ces pays des évolutions possibles qui ne sont sans doute souhaitables ni pour eux ni pour nous, mieux vaudrait aller au plus urgent qui est l'échange culturel de masse par l'échange audiovisuel régulier avec les pays du Maghreb. Il y a un « bassin audiovisuel » de la Méditerranée occidentale : nous devons œuvrer à son épanouissement.

Je voudrais aussi dire un mot de l'Europe de l'Est. Là aussi, plutôt que de redouter dans ces pays, et d'abord en Russie, des retours en arrière dans le processus actuel d'ouverture, mieux vaudrait aller au plus urgent, qui est la négociation par des échanges télévisuels qui, seuls, pourraient rapidement conforter l'évolution des esprits dans la masse elle-même des populations. La « maison commune » sera télévisuelle ou elle ne sera pas !

Enfin, pour terminer, un mot de l'Amérique latine. C'est peut-être là-bas qu'ont eu lieu le plus grand nombre de cérémonies nationales de commémoration du bicentenaire de notre Révolution. Ces peuples ont intégré dans leur propre culture des éléments essentiels de notre éthique et de notre esthétique. Au lieu du seul tête-à-tête avec les Etats-Unis, leurs dirigeants souhaitent bénéficier, grâce à la France et à

l'Europe, d'une possibilité de choix entre les images venues du Nord et les images venues d'Europe, qui leur apporteraient un supplément de liberté. Ces démocraties encore fragiles en ont besoin !

Cependant, on a la fâcheuse impression, et depuis longtemps hélas, que bien peu de nos compatriotes saisissent ce que cette ouverture des Américains latins à la France et à l'Europe offre comme possibilités à notre action, de par le dynamisme démographique et les potentialités économiques et culturelles de ces pays. La présence audiovisuelle de la France en Amérique latine serait une véritable révolution, une seconde et heureuse révolution.

Je conclus : la défense d'une culture est une affaire de mouvement. Une culture qui n'avance pas recule. Je ne sais pas, de ce point de vue, où en est la nôtre : mais plutôt que de limiter notre action au « champ » traditionnel ou de nous laisser entraîner dans le « saupoudrage universel », peut-être devrions-nous agir dans ces « bassins » culturels prioritaires où la France pourrait trouver les forces qui lui seront nécessaires pour maintenir demain les grands équilibres culturels mondiaux.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis. Le Gouvernement, en tout cas, a défini un programme d'action qui va dans le bon sens, et il a décidé de le mettre en œuvre.

C'est pourquoi, conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la culture et de la communication pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. François d'Aubert, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. François d'Aubert. Madame le ministre, mes chers collègues, la discussion de ce projet de budget a lieu à un moment quelque peu « bizarre », puisque le secteur public est en pleine réorganisation.

En tout cas, nous ne pouvons pas ne pas noter dans ce projet un certain nombre d'efforts consentis par le Gouvernement pour soutenir efficacement, du moins le croit-il, le secteur public afin que ce dernier puisse relever les grands défis de l'avenir dans de meilleures conditions.

Parmi ces points positifs, je noterai d'abord l'augmentation globale des ressources du secteur public, d'un milliard de francs, *grossa modo* - parce que tout n'est pas à considérer exactement comme ressource supplémentaire. Je pense en particulier à la rebudgétisation de R.F.I. au profit du budget du quai d'Orsay. En outre les récupérations sur la S.E.P.T. montrent seulement que l'année dernière on l'avait peut-être évalué un petit peu trop largement les ressources de cette chaîne.

Quoi qu'il en soit, il y a bien un supplément de ressources qui se traduit par une augmentation de la redevance, augmentation modérée, a dit M. Schreiner et je serai un peu de son avis, « modéré » signifiant selon nous qu'il serait possible sans doute qu'elle soit légèrement plus élevée dans les prochaines années, notamment si l'on veut faire face aux énormes besoins financiers des chaînes de télévision du secteur public, si l'on souhaite qu'elles restent concurrentielles par rapport au secteur privé. L'un des grands problèmes précisément de notre audiovisuel, c'est d'avoir cette espèce d'économie mixte, avec un secteur public et un secteur privé, sans règles bien définies de relations entre les deux ou de relations avec le marché.

Parmi les éléments positifs, je note un début de prise en compte par le budget général des exonérations de redevances : c'est un début timide, car nous savons aujourd'hui que les exonérations représentent un manque à gagner sur la redevance de 1 milliard 800 millions de francs. Or là vous nous offrez, madame le ministre, 70 millions de francs, soit 3,8 p. 100 des exonérations, soit 0,9 p. 100 du montant de la redevance.

On mesure là non pas l'efficacité de vos efforts, je l'espère, mais surtout la bonne volonté du ministre des finances pour mettre le doigt - vraiment le tout petit doigt - dans un engrenage qui serait enfin positif et qui permettrait à l'Etat d'as-

sumer son devoir de solidarité sociale en prenant en charge les exonérations sociales accordées au profit de catégories très défavorisées.

Néanmoins, à propos de cette exonération un certain nombre de questions se posent. D'abord, y a-t-il pérennisation du principe ? Les rapporteurs l'ont proposé, je crois. Ensuite avez-vous demandé au ministre des finances une programmation de l'engagement de l'Etat pour supporter les exonérations sociales ? Je crois que ce serait de bonne politique.

Je note également un meilleur rendement du service de recouvrement, qui a accompli de très sérieux efforts de productivité, ce qui rend peut-être un peu moins actuels les projets qu'il avait pu y avoir de modifier complètement le système de perception de la redevance.

Enfin, l'effort de desserrement du carcan administratif qui pèse sur les chaînes publiques, avec une volonté certaine de votre part de mettre en place des contrats d'objectifs - encore que ceux-ci se fassent un peu attendre, notamment pour Antenne 2 et F.R. 3 - est un élément positif. Je mentionnerai également la fin de la détermination par la loi - en réalité par l'administration - du niveau des effectifs dans le secteur public, ce qui donnera, je l'espère, une plus grande souplesse aux responsables de la gestion des grandes chaînes de télévision publique.

Voilà quelques éléments positifs. C'est un effort méritoire. Vous l'aviez d'ailleurs promis lors des nombreux débats sur l'audiovisuel et il aurait été dommage que vous ne teniez pas cette promesse.

J'en viens à la deuxième partie de mon intervention qui va peut-être être moins agréable pour vous à entendre. C'est que ce budget, quoique encourageant, est au service d'une politique audiovisuelle que je qualifierai d'évanescence sur les grandes options et d'interventionnisme sur des détails.

Nous continuons de considérer que le C.S.A. n'a pas assez de pouvoirs par rapport au ministère, par rapport à l'Etat. Nous le voyons dans la façon dont sont préparés les nouveaux décrets. En réalité, c'est le ministère qui mène les affaires, et sans doute pas à la satisfaction générale. J'en veux pour preuve les protestations occasionnées par les projets de décrets relatifs aux quotas de diffusion ou aux conditions de production.

Nous continuons également de considérer comme excessif le poids de la tutelle du ministère des finances. Le fameux décret financier n'a toujours pas été abrogé. C'est pourtant une demande de tous les professionnels de l'audiovisuel. Cette abrogation donnerait une plus grande liberté de gestion à Antenne 2 et F.R. 3.

Nous continuons de considérer que le système de la présidence unique n'est pas un bon système. Il y a eu toute une polémique au moment de la nomination des titulaires, des deux responsables d'Antenne 2 et des deux responsables de F.R. 3.

Oui, il sont quatre, un peu comme dans l'ancien Empire romain, et on sait comment ça s'est terminé, par la déconfiture de Rome. Je ne sais pas s'il en ira de même pour le secteur public, mais, c'est vrai, il est difficile d'avoir dans une même chaîne deux personnalités aux responsabilités dont les frontières ne sont pas très bien et même fort mal délimitées, le tout étant coiffé par un président dont les pouvoirs ne sont pas définis, et c'était manifestement une des lacunes de votre texte sur le super-président.

En ce moment, on pense qu'il exerce un pouvoir important sur les chaînes. Mais dans la pratique on est en plein cafouillage. Nous sommes inquiets en effet pour Antenne 2 et pour F.R. 3. Antenne 2 avait déjà des problèmes de motivation de ses équipes, des problèmes de structures et de baisse d'audience. Elle a connu une grève dramatique l'année dernière. Voilà maintenant qu'elle connaît des problèmes de déficit financier - 100 millions sans doute - dû en partie à la grève de l'année dernière, sans oublier le déficit prévisionnel, comme l'a très justement fait remarquer le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas être pessimiste de sa part que d'indiquer que le déficit sera d'environ 200 millions de francs. C'est ce qu'annoncent beaucoup de gens bien informés.

Pour Antenne 2, l'inquiétude ne peut que grandir. La chaîne arrivera-t-elle à capter suffisamment de publicité, compte tenu de sa baisse d'audience aux heures de grande écoute ? Nous n'en sommes pas certains. En tout cas, Antenne 2 aurait intérêt à mieux faire ses prévisions, car il

n'est pas normal qu'elle n'ait pas réussi à remplir ses obligations en matière de publicité collective, à moins que les prévisions de l'année dernière n'aient été fortement gonflées à la demande du ministère des finances, ce qui aurait montré que le budget n'aurait pas été établi avec toute l'honnêteté souhaitable.

F.R. 3 en ce moment est un peu moins sur la sellette. Néanmoins, les problèmes de fond subsistent.

Quid de la vocation de F.R. 3 ? Est-ce une chaîne à vocation régionale ? Est-ce une chaîne d'information, ce qui serait à mon avis la meilleure solution ?

Quid des structures ? Des régions sont encore dotées de structures archaïques, c'est le cas des régions Pays de la Loire et Bretagne. Il faudrait pour le moins que F.R. 3 coïncide avec les régions de programme.

Quid du problème financier essentiel de l'alignement des salaires de F.R. 3 sur ceux d'Antenne 2 ? M. Guilhaume a peut-être trop rapidement dit qu'il serait légitime que les salaires de F.R. 3 soient alignés sur ceux d'Antenne 2. Je ne dis pas que cela soit illégitime, mais le dire aussi vite, le jour même de sa nomination, alors qu'il pensait le contraire lorsqu'il était à la S.F.P., c'est faire une annonce hasardeuse.

Quid des moyens de production de F.R. 3 ? Tout le monde se lamente sur le déficit de la S.F.P., sans doute dû à l'insuffisance des commandes des chaînes publiques et de T.F. 1. Mais il est dû également à l'absence des investissements de production qui ont été réalisés à F.R. 3 et qui concurrencent la S.F.P. Ces moyens de production se traduisent par des surcoûts invraisemblables. C'est très bien d'avoir des cars de reportages, de dire qu'ils sont utilisés à plein temps. Mais l'utilisation de ces cars est-elle judicieuse quand ils sillonnent l'hexagone pour montrer qu'ils sont utilisés à plein temps, avec le cortège de frais de déplacement que cela occasionne et qui pèsent sur le budget de fonctionnement de F.R. 3 et certainement pas sur son budget de création ?

Un mot sur la S.E.P.T. Le coût par télé spectateur, d'après un calcul approximatif, est de 50 000 francs. C'est intéressant, quand on connaît les moyens de diffusion qui ont été mis en place !

A propos de R.F.I., je voudrais aborder seulement deux questions. La première concerne la diffusion de en Asie. Elle est aujourd'hui bien insuffisante. Un effort a été fait, avec la mise à disposition d'un émetteur par les Chinois et d'un émetteur par les Japonais. Mais au Vietnam, par exemple, les émissions de R.F.I. passent à des heures invraisemblables, au moment où les auditeurs sont couchés, entre vingt-deux heures et minuit. Ces émissions sont mal reçues parce que l'émetteur n'est pas assez puissant et les programmes sont mal adaptés. Mais on m'apprend que l'installation en Thaïlande est renvoyée à au moins deux ans. On ne comprend pas, alors que toutes les négociations ont été lancées et réussies avec ce pays.

J'ajoute que R.F.I. manque d'un certain sens de l'opportunité politique. En ce moment, il n'y a pas d'émission en hongrois sur l'Europe de l'Est. C'est curieux. Compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui dans ce pays, il serait légitime que R.F.I. diffuse également en langue hongroise. Je ne sais pas si cette observation échappera à votre vigilance et à celle du directeur général de R.F.I.

Voilà, madame le ministre, les quelques observations que je voulais faire. Pour résumer, je dirai simplement que la politique audiovisuelle manque toujours de visibilité et de cohérence. J'en veux pour exemple les difficultés du câble par rapport à la République fédérale d'Allemagne. Dans les années 80, elle a mené une politique beaucoup plus cohérente. Elle n'a pas laissé se développer des chaînes hertziennes en surnombre, ni de chaîne cryptée équivalente à Canal Plus, ce qui a permis au câble de se développer. Ainsi, en consacrant la même somme, la *Bundespost* a équipé vingt fois plus de foyers. On observe donc une différence d'efficacité en raison de la cohérence d'une politique audiovisuelle générale.

Dernier point : la viabilité d'un système d'économie mixte dans l'audiovisuel. Cela pose des problèmes de différence de souplesse entre le secteur public qui est encore très rigide et le secteur privé qui est évidemment beaucoup plus libre. Cela pose également des problèmes de déontologie, compte tenu des différences de salaires.

Madame le ministre, je voudrais savoir ce que vous pensez d'une question qui est latente : est-ce que des responsables du secteur public - de hauts responsables, des directeurs de

programme, par exemple - peuvent continuer à bénéficier de rémunérations annexes importantes ? Il serait tout à fait normal, quand on est le numéro 1 ou le numéro 2 d'une chaîne, de disposer, certes, d'une rémunération convenable, comparable à celle du secteur privé, mais d'abandonner en compensation ses rémunérations annexes, en particulier tous les contrats privés qu'on peut avoir parce qu'on a du talent, c'est vrai. Mais quand on devient un responsable important d'une chaîne, on change de métier, et il faut en tenir compte. Donc, dans ce domaine de la déontologie, il y a également fort à faire.

C'est pour toutes ces raisons, madame le ministre, qui tiennent essentiellement au fait que si votre budget traduit une certaine bonne volonté et montre que vous avez essayé de comprendre les problèmes financiers - les autres, je n'en parle pas - du secteur public, il s'inscrit malheureusement dans une politique tout de même très interventionniste sur les détails ou sur le quotidien mais qui manque en même temps de visibilité à long terme. Pour cette raison, le groupe U.D.F. ne peut approuver ce budget et votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne pour le groupe socialiste.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le président, madame le ministre, cette discussion s'engage alors que la situation du service public de l'audiovisuel a atteint un point critique. Je voudrais en relever quelques signes pour essayer de dégager des solutions.

D'abord, l'audience nationale des chaînes publiques est en recul : 30 p. 100 aujourd'hui pour Antenne 2 et F.R. 3.

Sur le plan budgétaire, les chaînes connaissent une situation délicate parce que, effectivement, en 1986 et 1988, les moyens leur ont été chichement accordés.

En tant qu'administrateur d'Antenne 2, je ne peux que confirmer les chiffres qu'ont énoncés les rapporteurs ou M. d'Aubert. Antenne 2 a terminé l'exercice 1988 avec un déficit de 100 millions de francs. Pour 1989, selon les prévisions présentées devant le conseil d'administration, il sera de l'ordre de 250 millions de francs.

Que dire aussi de la S.F.P. qui cumule les déficits pour un montant de l'ordre de 180 millions de francs ? Bref, il y a une crise de financement du service public de l'audiovisuel.

Il y a aussi une crise de confiance - il n'y a pas de véritable projet d'entreprise -, une certaine démotivation des personnels et une tentation constante, au cours de ces trois dernières années, de s'aligner sur les télévisions privées.

Enfin, dans le domaine de la production, s'il y a eu une reprise en 1988, attestée par les chiffres, on doit constater qu'elle est en partie artificielle, gonflée qu'elle est par des productions qu'on appelle en américain les *sitcoms*, c'est-à-dire des productions réalisées à bas prix. Mais ces stocks ne permettront pas de faire face, au cours des prochaines années, aux besoins croissants de programmes de qualité et de créations françaises. Incontestablement, il faut une relance.

Voilà la situation. Il faut dire que le service public était mal préparé pour affronter la brusque déréglementation à laquelle il a été soumis après 1986 avec l'arrivée des télévisions commerciales. Mais il faut ajouter que rien n'a été fait pour le conforter, bien au contraire, pendant ces années difficiles.

En fait, il a été abandonné à son sort échevelé et laissé sans moyens ni perspectives, par un libéralisme échevelé qui n'était d'ailleurs que de façade puisqu'il était sous-tendu par une volonté d'assurer, d'une façon bien maladroite, un contrôle politique sur les chaînes de télévision. C'est ce que nous avons constaté à l'époque où M. Chirac et M. Léotard gouvernaient ce pays et étaient à la tête des affaires culturelles.

Les conséquences ? Sur les plans économique et culturel, nous les constatons aujourd'hui.

Nous sommes donc devant un paysage audiovisuel que M. Vivien qualifiait tout à l'heure de tourmenté - on pourrait dire : chamboulé - un paysage qui, surtout, n'avait plus de repère avant 1988.

Madame le ministre, vous avez évité le piège d'une grande réforme législative, une de plus, qui n'aurait pas donné à l'audiovisuel français la stabilité et, surtout, la confiance qui étaient nécessaires. Vous avez suivi au cours de l'année qui s'écoule une démarche pragmatique et progressive, mais qui a été ferme sur les principes et qui a permis de doter l'audiovisuel des instruments indispensables pour une remise en ordre et un redressement.

Cela s'est fait dans un climat qui demeure celui d'une politisation excessive. L'audiovisuel français devrait arriver à la maturité, selon le mot de M. Péricard, je dirai pour ma part à l'âge adulte, et faire enfin confiance aux hommes et aux femmes qui sont chargés de gérer ces entreprises, leur faire confiance sans procès d'intention préalable, avec la volonté de les juger aux actes, aux décisions et donc aux programmes. C'est en tout cas ce que nous devons souhaiter ici.

Il faut dire qu'au cours des premiers mois de fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui a succédé à une C.N.C.L. discréditée, on a vu s'éteindre les passions qui avaient marqué cette précédente institution.

La réflexion sur le service public a avancé. Les nouvelles structures sont en place depuis maintenant deux mois.

Il devient ainsi possible à ce service public remis en ordre d'amorcer son redressement et surtout de partir à la reconquête du public.

Pour notre part, nous avons confiance dans la capacité du service public, compte tenu des talents et des techniques qui y sont réunis, de retrouver son identité et d'être de nouveau à même de satisfaire un nombre beaucoup plus grand de Français. C'est une question de moyens budgétaires et d'orientations.

J'aborderai d'abord la question des moyens. A cet égard, le groupe socialiste a pris bonne note que les crédits de la communication pour 1990 enregistrent une forte augmentation - 920 millions de francs de ressources nouvelles. Il faut remonter à 1982 pour trouver un pourcentage d'augmentation aussi fort, plus de 9 p. 100. Mieux, si l'on exclut la hausse des coûts salariaux, les mesures d'investissement et les mesures liées à l'augmentation des liaisons de T.D.F., ce sont plus de 630 millions de francs de crédits supplémentaires qui seront consacrés aux programmes. C'est effectivement positif.

En ce qui concerne la structure des ressources, l'essentiel provient d'un réengagement de l'Etat. Nous avons souligné à plusieurs reprises dans les débats budgétaires le manque à gagner que représentaient les exonérations successives de redevance qui ont été accordées par les pouvoirs publics au cours de ces dix dernières années. Le montant est connu - 1 600 millions de francs. Il fallait donc envisager la restitution au secteur public de l'audiovisuel de ces sommes qui étaient accordées pour des raisons sociales mais dont il faisait les frais. Evidemment, le ministère des finances était sur votre route, madame le ministre. Mais vous avez obtenu - une telle mesure est significative - qu'à partir de 1990 les nouvelles exonérations de redevances soient remboursées. Cela représente 70 millions de francs. J'espère que cette mesure sera pérennisée. En tout cas, je souhaite en avoir l'engagement, même si nous sommes dans le cadre de l'annualité budgétaire. Il faudrait qu'à terme, progressivement, les exonérations de redevance soient ainsi compensées au profit du service public de l'audiovisuel.

La rebudgétisation de R.F.I. nous semblait nécessaire, parce que cette radio - mes prédécesseurs à cette tribune l'ont souligné - doit, dans son rôle de diffusion de la pensée française à l'étranger, avoir des moyens qui relèvent de la dotation budgétaire du ministère des affaires étrangères.

Le réajustement des ressources publicitaires tient compte de la réalité commerciale. C'est vrai qu'Antenne 2 - c'est là où se trouve pour l'année 1989 sa principale difficulté - ne réalisera pas son chiffre de recettes publicitaires. Il faut aussi éviter des dérives dans le domaine du parrainage, lequel a des effets pervers sur les programmes. A terme, le service public devrait se désengager de cette ressource, car sa qualité est d'établir une claire distinction entre les programmes et la publicité. Mais il est incontestable, madame le ministre, que si l'on souhaite que les recettes de publicité soient moins, à l'avenir, sur le secteur public, donc sur les programmes, il faudra consentir un effort supplémentaire. Cet effort pourrait-il être demandé au budget général ? J'en doute, compte tenu des obligations qui existent, par ailleurs, pour le budget de la nation.

En revanche, il faudra se pencher sur l'évolution de la redevance. Celle-ci, comme l'ont souligné mes collègues, M. Schreiner, notamment, reste une des plus faibles d'Europe avec l'Italie. Incontestablement, il y a un service rendu pour un montant journalier de l'ordre de 1,5 franc par téléviseur, somme relativement modeste par rapport au volume de programme que le service public a réalisé au cours de ces dernières années.

Il est indéniable que, depuis dix ans, s'est opérée une érosion en francs constants du produit de la redevance dans le financement de l'audiovisuel public. Cette question reste donc posée.

En ce qui concerne les moyens des sociétés sur le plan financier, je tiens à appeler votre attention sur la situation des deux sociétés de l'audiovisuel public, en commençant par Antenne 2.

La préparation du budget 1990 va être difficile, car Antenne 2 est dans un état critique. Elle doit notamment essayer de relever son audience entre dix-neuf et vingt heures, tranche dont la chaîne vient d'obtenir la maîtrise avec l'abandon, justifié, de la programmation des émissions d'informations régionales, qui relèvent maintenant de la seule compétence de F.R. 3.

Je tiens à insister sur cette situation budgétaire très tendue à Antenne 2, car il ne faudrait pas qu'elle conduise, dans le prochain exercice, à des réductions drastiques de crédits qui affectent la capacité de production de programmes. Cela serait grave pour une chaîne de service public.

Enfin, toutes les opinions convergent sur la nécessité de doter d'un supplément de crédits Radio-France qui, dans la famille de l'audiovisuel, fait un peu figure de parent pauvre dans le budget pour 1990, ce qui permettrait de répondre à deux besoins : d'abord étendre le réseau des radios décentralisées car, si elles couvrent aujourd'hui à peu près 50 p. 100 du territoire, des demandes restent encore à satisfaire dans certaines régions, dans certaines zones métropolitaines ; ensuite, compléter les temps de programme de Radio Bleue et de France-Info. Une dotation complémentaire de crédits relativement modeste permettrait de mettre Radio-France à niveau et de faire face à ces obligations.

M. Jean-Pierre Bequet. Absolument !

M. Jean-Jack Queyranne. Après les moyens, j'en viens aux orientations qui feront l'objet de la deuxième partie de mon intervention.

En la matière, trois exigences doivent être satisfaites par rapport à l'avenir immédiat du service public de l'audiovisuel.

La première exigence est qu'il faut revenir aux missions de service public. Au cours de ces dernières années, le service public a surtout vécu avec des nécessités négatives : obligations de programmes, contraintes d'horaires. Les responsables des chaînes de télévision ont d'ailleurs souvent exprimé le souhait de s'affranchir au plus vite de telles règles et de bénéficier de la même liberté que le secteur privé. Toutefois, nous devons le répéter, le service public ne peut pas être la copie conforme des télévisions commerciales.

Il convient néanmoins de mettre en œuvre non une conception négative du service public, mais une conception positive de revalorisation du service public. Ce dernier doit marquer sa différence, son identité, dans la programmation. Ainsi que vous l'avez déclaré lors du débat du mois de mai de cette année, il doit constituer non seulement un pôle de référence, mais aussi un pôle d'innovation, un pôle d'entraînement. Pour l'équilibre entre secteur public et secteur privé, nous avons besoin d'un secteur public fort, rassuré sur ses missions et disposant des moyens pour les remplir.

La deuxième exigence est celle de la complémentarité. C'est elle qui a justifié la mise en place d'une présidence commune pour Antenne 2 et F.R. 3, sans oublier la S.E.P.T., malheureusement aujourd'hui reçue par un très faible nombre de téléspectateurs. Pourtant quand on peut regarder les programmes de la S.E.P.T., on constate qu'ils sont de bonne qualité et qu'ils mériteraient une plus large diffusion. J'espère, madame le ministre, que vous aurez à cœur de nous répondre sur cette question.

Jouer la complémentarité des programmes signifie favoriser l'harmonisation. Il s'agit d'une tâche difficile. Une première mesure symbolique en ce sens a été prise afin d'éviter, le vendredi soir, la concurrence induite entre *Thalassa*, sur F.R. 3 et *Apostrophes* sur Antenne 2. Ainsi que je l'ai indiqué au sein

du conseil d'administration d'Antenne 2, je souhaite que l'on aille plus vite en ce domaine, même si cela risque, certains soirs, d'entraîner une baisse d'audience, par exemple, parce que l'on aura évité la programmation de deux films, moyens d'audience facile, sur les deux chaînes de service public en concurrence.

La troisième exigence, madame le ministre, est celle d'un projet pour chacune des entreprises. On en vient à la politique de contrats d'objectifs, qui doit d'abord se traduire par une démarche claire en matière de commandes de programmes. Il s'agit non seulement de sauver l'outil de production de la S.F.P. qui est irremplaçable dans le paysage audiovisuel européen parce qu'il constitue le seul pôle public de production, mais aussi d'affirmer que la télévision publique repose essentiellement sur une politique de création de programmes : fiction, documentaires, magazines d'information.

Un tel projet d'entreprise doit être mis en place pour F.R. 3 avec une attention particulière portée, d'une part, à la régionalisation et, d'autre part, à la nécessaire autonomie interne entre le secteur production de cette chaîne et celui qui est consacré à la diffusion des programmes et à la politique de l'information. Il convient également de mettre en œuvre dans cette chaîne une logique de séparation entre production et diffusion, règle qui paraît aujourd'hui claire dans le domaine de l'audiovisuel. En tout cas elle permet de mieux établir la répartition des responsabilités et des coûts.

Telle est, madame le ministre, l'appréciation générale que nous portons sur votre budget. Malgré certaines limites que j'ai soulignées pour Radio-France et pour Antenne 2, ce budget consacré un réengagement de l'Etat qui avait déjà été amorcé en 1988. Il donne incontestablement de l'oxygène au service public, en lui accordant des moyens supplémentaires ce qui offre une chance réelle aux sociétés de l'audiovisuel de se redresser et de reconquérir leur public. Il leur reste maintenant à répondre à cette attente, c'est-à-dire à saisir les chances d'un renouveau.

Le groupe socialiste approuvera donc ce budget qui est un budget d'espoir pour l'audiovisuel public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Péricard pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Michel Péricard. Madame le ministre, nous nous retrouvons peu de temps après la discussion de votre loi sur la création du C.S.A. et de celle - glorieuse entre toute ! - sur la présidence commune à A. 2 et F.R. 3. Je ne reviendrai pas sur ces sujets mais permettez-moi, d'entrée de jeu, de relever le comique, si l'on peut dire, de la situation que vous avez créée avec ces deux textes.

Nous n'étions pas favorables à une présidence commune à A. 2 et F.R. 3 ; nous ne le sommes pas devenus. Nous souhaitons naturellement bonne chance à tous les responsables. Mais je voudrais relever ici que tous les commentateurs de la presse, avant la nomination, au moment de la nomination du super-président et après les savants dosages intervenus dans les équipes dirigeantes, ont souligné les conditions politiques des choix intervenus et non leurs aspects professionnels.

Cela pour vous dire que les démons ne sont pas encore exorcisés et qu'il reste du chemin à parcourir pour le C.S.A. avant d'asseoir sa crédibilité.

Venons-en maintenant à quelques points de votre budget : du bon, un peu, du moins bon, un peu plus.

Sur la redevance, nous ne pouvons approuver le taux de T.V.A. resté à 5,5 p. 100, alors que le bon sens commande de le baisser en l'alignant, par exemple, sur celui de la presse écrite à 2,1 p. 100.

Vous avez, par ailleurs, relevé cette redevance moins haut que ne l'annonçait votre majorité, et que ne le réclamait, par exemple, M. Schreiner. Il est vrai, comme vous l'avez reconnu devant notre commission, que la redevance entre dans l'établissement de l'indice des prix ; voilà pourquoi l'audiovisuel public sera privé des ressources dont il a grand besoin.

Quant au remboursement des exonérations, nous sommes loin du compte. Même si les 70 millions de francs annoncés sont censés n'être qu'un début et ne prendre en compte que les nouvelles exonérations de 1990, en réalité leur montant est plus proche des 120 millions que de vos 70 millions, et je rappelle que le montant global atteint, lui, 1,8 milliard.

Qu'en est-il des quotas ? Nos chaînes à vocation nationale sont tenues, aujourd'hui, d'observer deux quotas, l'un français, l'autre européen. Le projet de décret en cours d'étude risque d'avoir peu de portée et ne sera-t-il pas en contradiction avec la directive européenne ? J'aimerais, madame le ministre, connaître votre réponse.

Antenne 2 est en crise : crise sociale, crise d'audience, crise financière. Pour la première fois, on l'a dit, un exercice s'est terminé par un déficit en 1988 de 100 millions. On prévoit, M. Vivien l'a indiqué, 200 millions en 1989. Je ne vois pas dans le budget les moyens nécessaires à l'apuration de ce déficit et à la relance des programmes d'Antenne 2.

F.R. 3 est l'éternelle sacrifiée. Elle est un peu tout à la fois et finalement son identité n'apparaît pas clairement. Après avoir manqué, non par sa faute, mais par celle de ses tuteurs, de nombreuses occasions, n'avez-vous pas l'impression, madame le ministre, que F.R. 3 est en train de renoncer - de façon encore peu perceptible - à sa seule vraie vocation, celle d'une chaîne régionale ?

Que vous a donc fait Radio France pour être si mal traitée ? Non seulement son budget coincé dans une progression ridicule ne peut permettre une impulsion significative de Radio Bleue, de Radio France Savoie olympique, de France Info, mais on n'aura même pas la possibilité de reconduire les activités existantes. Il est vrai que vous nous avez dit loyalement que Radio France n'était pas une priorité pour vous, cette année.

Je ne peux pas vous parler de tout, d'autres orateurs l'ont fait, d'autres s'en chargeront, mais je veux tout de même évoquer certains sujets sous forme de flashes : la publicité, à l'égard de laquelle nous ne connaissons pas encore votre position ; R.F.I. si peu rebudgétisée et dont les missions devraient être davantage précisées comme l'ont assez bien dit M. Vauzelle et M. d'Aubert ; la pauvre S.E.P.T., cette chaîne immatérielle, surréaliste, qui n'a pas de spectateurs, et pour cause ; le C.S.A. qui s'est érigé, je trouve cela grave, en tribunal des journalistes dans une récente affaire, aussi condamnable soit-elle, mais contrairement à vos affirmations prodiguées lors du débat législatif ; la S.F.P. - mais là, cela ne vous concerne pas et je l'ai évoqué ailleurs - que vos amis n'ont même pas songé à consulter pour réaliser la massive exposition qui a coûté des dizaines de millions dans ce propre palais, préférant s'adresser à une société privée. Je serais content de vous entendre sur ces différents points.

Je dirai quelques mots sur le câble.

On sent un démarrage dans les abonnements.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Michel Péricard. M. Quilès, votre collègue, manifeste pour le câble un intérêt que je veux saluer ici.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Intérêt que nous partageons !

M. Michel Péricard. Pourtant le câble n'a pas eu, au départ, les dérogations dont ont bénéficié normalement d'autres chaînes comme Canal Plus. Accorderez-vous des dérogations à tous les réseaux câblés concernant les programmations cinématographiques ? Quant aux chaînes thématiques, elles font l'objet d'une concurrence entre les opérateurs privés qui est inadmissible.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. Michel Péricard. Je sais, madame le ministre, qu'il s'agit du secteur privé, et que cela ne relève pas directement de votre responsabilité. Cependant, l'Etat devrait intervenir pour mettre de l'ordre. Même s'il s'agit d'une initiative privée, il serait normal que, lorsqu'une chaîne thématique - elles sont trop rares - est produite par un opérateur, l'ensemble des opérateurs puissent en bénéficier.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Nous sommes d'accord !

M. Michel Péricard. Cela dit, la communication ce n'est pas que l'audiovisuel et je voudrais consacrer le reste de mon intervention à la presse.

Madame le ministre, votre projet de budget comporte une augmentation non négligeable des aides directes à la presse - plus exactement une mise à niveau - dont nous devons nous

réjouir. Mais n'ayons garde d'oublier que, fondamentalement, la presse a moins besoin d'aides que de liberté. A ce titre, le rapporteur que je fus de la loi de 1986 demeure d'une extrême vigilance.

Or, depuis quelques mois, certaines incertitudes semblent à nouveau peser sur cette liberté essentielle. Il ne s'agit certes encore que d'éléments épars, mais dont le rapprochement commence à ressembler à un « faisceau d'indices ».

Il y eut d'abord, au printemps dernier, les curieuses déclarations de M. le ministre de la culture qui, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la presse française qui fêtait le bicentenaire de sa liberté, évoquait la possibilité de limiter celle-ci par voie législative. Ecart de langage sans doute, qu'on chercha vite à faire oublier, mais les mots étaient prononcés.

Il y eut ensuite les carences d'un service public, essentiel pour la presse, celui de la poste, à assurer convenablement ses prestations : dégradation constante de la qualité du service, tentatives maladroites pour proposer, en échange, des services coûteux et sortir des principes posés par les accords Laurent ; non-distribution des journaux le 15 juillet alors que la télévision continuait naturellement à bénéficier des prestations d'organismes publics que sont T.D.F. et France Télécom.

Il y eut aussi des gestes malheureux et peut-être lourds d'arrière-pensées : des enquêtes administratives inquisitoriales lancées sans même consulter la profession ; des notes et « parloles » sur le bien-fondé d'un retour à la loi de 1984 et au délice du contrôle administratif sur la liberté d'entreprise.

Il y eut encore des menaces, pas même voilées, sur l'économie même des entreprises de presse : la prise en compte de la publicité dans les nouveaux tarifs postaux, que M. Schreiner voudrait voir étendre à toutes les formes d'aide à la presse, ce qui aurait l'avantage de permettre au Gouvernement de contrôler le contenu des journaux et peut-être à M. Schreiner - ou à une autre sommité socialiste - d'aller un jour présider une nouvelle commission Caillavet. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jack Queyranne. Fantasmé !

M. Michel Péricard. Je pense encore à l'ouverture évoquée de la distribution à la publicité télévisée, que rien - et surtout pas l'harmonisation des règles européennes - ne rend indispensable.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, la presse est inquiète. En effet, au lieu de s'attacher aux véritables besoins du pluralisme et de la liberté d'information, le Gouvernement semble - je dis bien : « semble » - retomber dans les ornières de la réglementation et de la méfiance à l'égard des entreprises.

Quels sont les véritables besoins de la presse ? Ils tiennent en deux mots : liberté et stabilité.

La liberté est aujourd'hui garantie par deux lois : la grande loi libérale de 81 - je veux dire de 1881 (*Sourires*) - érigée par le Conseil constitutionnel au rang des principes fondamentaux de la République et la loi de 1986 qui la complète et l'actualise. Il n'y a pas à y retoucher. Que ceux qui y songent craignent de réveiller des conflits inutiles et de se comporter en apprentis-sorciers !

La stabilité doit être apportée par un régime économique qui ne soit pas remis en cause à chaque instant : l'exploitation d'une entreprise s'inscrit dans la durée, surtout quand elle doit faire face, comme la presse, à des investissements de modernisation considérables.

Pour favoriser ces deux exigences, le Gouvernement n'a que quelques gestes simples à faire sur lesquels je voudrais l'interroger.

Renonce-t-il à légiférer une fois encore, une fois de trop, sur le statut général de la presse ?

Admet-il que la première des aides à la presse, ce sont des services publics qui fonctionnent ? Est-il prêt à faire un effort significatif pour redresser la qualité du service postal ?

Souhaite-t-il pérenniser quelques dispositifs importants, comme le 39 bis ou le statut des correspondants de presse, que notre assemblée, il y a un an, a adopté à l'unanimité et dont il a ensuite, un peu en cachette, un peu honteusement, cherché à réduire la portée ?

Voilà deux débats que nous aurons en 1990 et sur lesquels nous serons très vigilants, dans l'intérêt de la presse française.

Enfin, et je crois que vous avez une réponse, madame le ministre, êtes-vous prête à appuyer, dans le cadre européen, nos partenaires qui souhaitent appliquer à la presse - au moins à la presse quotidienne - le taux de T.V.A. le plus bas possible ? Le Gouvernement français peut-il aujourd'hui s'y engager ?

En répondant positivement à ces quelques questions, le Gouvernement ferait disparaître d'un coup les inquiétudes et les soupçons qui ne cessent de s'amonceler. Il montrerait qu'il assume la liberté de la presse au lieu de la redouter, qu'il encourage les entreprises performantes au lieu de s'en méfier, qu'il favorise le développement de l'information et des médias au lieu d'essayer de les faire rentrer, comme toujours, dans des cadres réglementaires poussifs et archaïques.

Voilà, madame le ministre. Ne trouvez-vous pas qu'il y a bien des motifs d'insatisfaction ? Vous ne serez pas étonnée de les retrouver au moment de notre vote. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Christian Kert pour le groupe Union du centre.

M. Christian Kert. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, pour être, sur certains points, un budget d'attente, le budget pour 1990 de la communication n'a pas le droit d'être un budget figé. L'année qui s'achève aura marqué notre paysage audiovisuel français d'un vent de réforme qui aura atteint sa nature législative, ses structures, ses hommes et, au-delà d'elles et d'eux, la conception de son budget qui doit se préparer à une extraordinaire ouverture de l'Europe du son et de l'image.

Nous devons attendre, madame le ministre, que se mette réellement en place la présidence commune entre Antenne 2 et F.R. 3. Nous devons attendre la réunion du Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France notamment pour connaître le sort qui sera réservé à la S.E.P.T. et à T.V. 5, ces chaînes aujourd'hui énigmatiques. Et puis, nous devons attendre de connaître votre position quant à l'indispensable rattrapage, par des moyens publics, d'Antenne 2 et quant à notre demande, fortement appuyée, de voir Radio-France ne pas rester le parent pauvre de l'audiovisuel français.

Rarement, peut-être, on aura autant attendu dans le monde de la communication. Cependant, je dois le reconnaître, notre attente a pu trouver des apaisements dans les éléments que nous considérons comme encourageants et positifs de votre projet de budget pour 1990.

Si vous le voulez bien, c'est par eux que je commencerai avant d'exprimer nos inquiétudes sur un budget qui sera, une ultime fois sans doute, celui de la transition. En effet, le budget pour 1991 marquera forcément la prise en compte de la dimension européenne de l'audiovisuel français. La chance de 1990 c'est de vous laisser un peu de temps pour préparer cette échéance.

Des motifs d'encouragement, vous nous en apportez, c'est vrai.

Il y a d'abord la progression des crédits pour 1990 par rapport à l'année 1989 : 920 millions de francs, soit une augmentation de 9,2 p. 100 ce qui n'est pas négligeable... même si sur cette masse globale tout n'ira pas à l'amélioration des programmes, du moins la majeure partie y sera-t-elle consacrée.

L'augmentation de la redevance « modérée et raisonnable » qui place la France quasiment au niveau de ses partenaires européens constitue aussi un élément positif.

Nous avons la satisfaction également de constater la forte augmentation de la part de la redevance destinée à Antenne 2 et dans une moindre mesure à F.R. 3, mais cette satisfaction est corrigée par les distorsions qui existent dans le fonctionnement, les résultats et les objectifs de ces chaînes désormais placées sous une même présidence.

De même, nous avons la satisfaction de noter les progrès enregistrés dans les modes de financement de notre secteur public et, notamment, la rebudgétisation à hauteur de 200 millions de francs qui s'ajoutent aux 30 millions déjà pris en charge de Radio France Internationale, laquelle peut apparaître aujourd'hui hors de nos frontières comme la voix de la France.

Nous avons la satisfaction, enfin, de constater le maintien de la publicité dans des proportions qui respectent l'identité de chacune des chaînes ou des stations. Nous serions opposés, madame le ministre, à une taxe qui se substituerait, dans le secteur public, à une publicité qu'on laisserait aux seules mains du privé, lequel serait pénalisé en quelque sorte d'une recherche publicitaire aux résultats parfois aléatoires : les deux derniers exercices nous l'ont ainsi montré. Mais sur cet aspect de la publicité votre position personnelle nous est encore peu connue.

J'ajouterai, pour conclure ce chapitre des éléments positifs, que le souci de veiller à une stricte application du parrainage semble apprécié de tous ici ; il ne faudrait pas, en effet, qu'apparaissent des publicités déguisées là où on ne les attendrait plus.

Mais, pour excellentes qu'elles soient, ces directives ne sont pas de nature à nous rassurer sur l'essentiel.

L'essentiel, madame le ministre, appartient à cinq catégories de préoccupations.

D'abord la situation particulière d'Antenne 2.

Le budget de 1988 se solde par une perte de 99,9 millions de francs, un déficit qui traduit en réalité les difficultés chroniques de la chaîne généraliste du service public.

Certes, le financement de cette chaîne avait son avenir trop lié aux ressources publicitaires ; le projet de budget apporte un rééquilibrage des ressources publiques d'Antenne 2 par rapport à ses ressources commerciales mais, pour l'instant, le financement demeure déséquilibré.

Ne peut-on réellement, madame le ministre, aller plus vite dans le rattrapage de ce retard afin qu'Antenne 2 n'apparaisse plus comme la chaîne « à la baisse », pour laquelle il devient extrêmement difficile de tenir les objectifs qui lui sont assignés ?

Seconde préoccupation : l'idée de décentralisation à laquelle, je le sais, vous tenez beaucoup.

La chaîne F.R. 3 et la station Radio-France continueront-elles à aller dans le bon sens de cette décentralisation, voulue par votre Gouvernement, ou cette décentralisation risque-t-elle de marquer le pas ?

La bonne situation financière de F.R. 3, l'attribution à son bénéfice en 1990 de 37 p. 100 du montant total de la redevance et ses objectifs publicitaires à la hausse en font une chaîne enviable.

Mais, en dépit de ces augmentations, les mesures nouvelles destinées aux programmes restent faibles - 193 millions de francs - et on ne doit pas négliger le coût élevé du fonctionnement des onze stations régionales de la chaîne, même si ces dispositions paraissent être parfaitement en concordance avec la vocation de F.R. 3. Pour soutenir cette inflation, il ne faut pas exclure, selon nous, le partenariat local ; il faut savoir le diriger et lui donner un cadre juridique qui n'aille pas à l'encontre de la prise de province.

Pour l'heure, la décentralisation n'est pas encore pleinement assurée. Le « jamais le dimanche » n'est pas encore le gage d'une télévision de province.

Mais la décentralisation, ce n'est pas que l'image qui l'exprime, c'est également le son, cet espace de liberté que traduit bien la radio. Elle passe chez nous par le développement des antennes régionales de Radio-France, cet établissement bien géré qui paie cher sa bonne gestion cette année, puisque les crédits qui lui sont accordés enregistrent le taux d'augmentation le plus faible de l'ensemble des sociétés du service public.

Il est tout à fait évident que Radio-France ne pourra répondre aux besoins qui s'expriment que si votre budget lui accorde des crédits supplémentaires à hauteur de 18 millions de francs, ce qui, vous en conviendrez, madame le ministre, sur un budget de 2,1 milliards de francs ne paraît pas excessif. Ma collègue Christine Boutin reviendra sur cet élément du dossier tout à l'heure dans le cadre des questions.

Troisième préoccupation, que vous connaissez bien, le relance de la production française. Une politique de quotas s'impose. Mais surtout, madame le ministre, c'est au sauvetage de la S.F.P. qu'il faut vous attacher. Car c'est bien d'un sauvetage qu'il s'agit. Après des mesures conjoncturelles de réorganisation qui doivent être prises, il sera de votre devoir de veiller à ce que les sociétés du secteur public lui offrent un volume de commandes suffisant.

La S.F.P. apparaît comme la chance de la France de se doter d'un outil de production à échelle européenne. Il n'est que temps de lui assurer cette chance.

L'avenir de la presse écrite est de nature également à constituer un sujet de préoccupation. Je ne reviendrai pas sur les éléments excellemment présentés par mon prédécesseur sur les aides directes et indirectes à la presse. Mais la grande interrogation, à laquelle il n'est pas répondu, est de savoir ce qui se passera lorsque l'on fera sauter le monopole de la presse quotidienne sur les crédits de publicité consacrés à la distribution.

Enfin, je m'attarderai un instant sur l'une des préoccupations que nous devrions laisser apparaître comme une priorité : le rayonnement de notre identité nationale à l'étranger. Notre dispositif manque ici de cohérence.

La S.E.P.T., véritable Belphégor des chaînes culturelles, demeure absolument confidentielle pour des raisons techniques ; T.V. 5, à la structure complexe, la programmation critiquée et la faible audience ; T.F. 1 et A. 2 dont l'audience étrangère est très faible ; Canal Plus, la seule à se développer à l'étranger, mais vers les seuls pays à fort pourcentage de câblages.

Il nous reste à souhaiter beaucoup de plaisir, madame le ministre, à votre collègue le ministre de la francophonie, lorsqu'à travers son conseil de l'audiovisuel extérieur il tentera de mettre bon ordre dans un concert d'images qui n'est pas encore prêt à passer les frontières.

Il lui faudra également songer aux problèmes radiophoniques : la politique de rebudgétisation permet à R.F.I. de bénéficier d'un budget satisfaisant en augmentation de 5,5 p. 100, mais pas de faire oublier l'absence ou l'obsolescence de certains moyens de cette station.

Voilà pour nos préoccupations, elles nous ramènent à nos exigences : la réaffirmation du principe « à service public, moyens publics » ; le rééquilibrage des moyens d'Antenne 2, sans lequel cette chaîne ne pourra affronter la concurrence avec les privées ; le déploiement des moyens nouveaux pour que F.R. 3 soit une véritable chaîne régionaliste, telle qu'on l'attend dans nos provinces ; l'indispensable augmentation des moyens de Radio France, chiffrée à 18 millions de francs pour 1990 ; le contrôle du parrainage ; la mise en place d'un plan d'urgence pour sauver la S.F.P., plan sur lequel vous êtes demeurée pour l'instant silencieuse, madame le ministre ; enfin, l'abandon d'une politique d'intervention permanente qui cherche à créer un climat d'attente, vous permettant en 1990, tout en présentant un budget à la hausse, de figer un certain nombre de situations à un moment où se présente l'Europe de l'image à laquelle pour l'instant vous n'avez pas ouvert nos écrans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Georges Hage pour le groupe communiste.

M. Georges Hage. Madame le ministre, je ne serai point votre champion et ne porterai point vos couleurs en ce débat, comme l'a fait avec panache le rapporteur Bernard Schreiner.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas très galant !

M. Georges Hage. Quel dommage, madame, quel dommage ! (*Sourires.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Pour qui ?

M. Georges Hage. Une fois de plus, ajoutant aux nombreux budgets, lois et discussions, qui jalonnent l'histoire de l'audiovisuel français depuis 1974, un projet de budget nous est présenté, qui, selon vos dires, serait en faveur du redressement du secteur public. « Redressement » ! Le mot sonne mal à mes oreilles, il évoque les compressions d'effectifs et les liquidations d'entreprises.

N'est-ce pas un recul que de parler de « redressement » ? Vous parliez l'an dernier de faire du secteur public audiovisuel « un pôle de référence et d'entraînement pour l'ensemble des activités audiovisuelles ».

Une telle ambition, nous le répétons, exigerait la réintégration de T.F. 1, de la S.F.P. - on ne sait plus si elle est privée ou publique : vous comptez sur elle pour rééquilibrer le service public, mais elle n'apparaît plus « au bleu » du budget -, de T.D.F., dans un service public renouvelé, investi

par le pluralisme de la culture et de l'information, et j'ajouterais, doté de personnels nombreux convenablement rémunérés, motivés par l'intérêt qu'ils ne manqueraient pas d'y apporter.

Vous vous prévaliez d'un budget dont l'augmentation serait remarquable : 634 millions seraient consacrés à l'amélioration des programmes. Relanceront-ils la production française ? Là est la question.

M. André Santini. Très bonne question !

M. Georges Hage. Quand vous parlez d'achat de droits et de productions, quand les producteurs privés sont assurés que tous les appels d'offres leur seront adressés - M. Guilhaume leur en a donné l'assurance -, alors que vous n'ignorez pas les libertés qu'ils prennent avec le droit du travail, la protection sociale et leur préférence marquée pour fabriquer à l'étranger, assurément ce budget est bon pour le privé.

Nous ne voyons guère, dans le jeu de ces dispositions, la S.F.P., que vous laissez hors du service public où l'a placée la loi Léotard, actuellement sous-employée, réduite à la prestation de services, menacée de 250 licenciements, sur laquelle plane la menace de vente d'un patrimoine immobilier prestigieux, se revigorer et devenir avec F.R. 3 une entreprise publique de production apte, selon votre propos, à renforcer véritablement le secteur public audiovisuel.

Les commandes d'A. 2 à la S.F.P. sont passées de cent une heures en 1981 à cinquante heures en 1987 et cette baisse s'accélère. Entre 1985 et 1987, le volume d'activité de la S.F.P. avec les sociétés nationales est passé de 1 milliard à 518 millions.

Il fut un temps où le privé dénonçait comme une hérésie les commandes obligatoires à la S.F.P. au nom du pluralisme et de l'orthodoxie libérale. D'autres marchés captifs aujourd'hui sont créés par des obligations de commandes du service public au privé, et on donne au service public les moyens de les passer.

Le public pourvoyeur de fonds du privé ! Nous avons déjà vu cela quelque part ; je pense spontanément à la recherche. Serait-ce désormais le statut d'existence du public que d'être le pourvoyeur de fonds du privé ? Enfoncée la loi Léotard ! Dans ces conditions, comment accepter une nouvelle hausse de la redevance ? Cela suffirait à justifier notre hostilité à votre projet de budget !

Que dit-on à F.R. 3, sinon qu'un sort comparable à celui qu'a connu la S.F.P. depuis l'éclatement de l'O.R.T.F. les attend ? L'outil de production au service de la télévision des régions conçu pour des missions de service public de qualité est à son tour, y compris au sein même de l'entreprise, livré à la concurrence du privé pour qui le profit importe plus que la qualité du service rendu au public.

S'agissant de F.R. 3, on s'y interroge aussi sur la pertinence d'une recentralisation contraire à la vocation régionale des stations, préjudicant sans doute à leur disparition. Serait-ce que la décentralisation expose à la tentation du péché capital que constitue le pluralisme ?

L'I.N.A., depuis 1986 soumise à l'exigence de rentabilité, est fragilisée. Elle vit aujourd'hui sur des acquis périssables, ne peut plus assurer convenablement ses missions de conservation, de recherche, et de formation aux dépens de notre mémoire collective, donc de notre identité.

Le déferlement d'images américano-japonaises paralyserait-il notre instinct de conservation culturelle ou, plus simplement, faut-il leur faire place nette, la survie de telles entreprises américaines l'exigeant ? C'est la mémoire de notre peuple qui est en question.

Dans un tel contexte, il devient incongru de poser le problème des coupures publicitaires. Institutionnalisées, elles imposent maintenant aux scénaristes de travailler non plus sur un contenu, mais sur une durée : quarante-deux ou quarante-cinq minutes, selon le pays dans lequel l'œuvre est diffusée. Quelle liberté pour le réalisateur et pour le spectateur ! Mais nous avons suffisamment dénoncé en son temps cet attentat aux bonnes mœurs culturelles et l'indécence des contraintes qui pèsent sur les créateurs.

M. Alain Bonnet. Belle formule !

M. Georges Hage. Faute de fonds publics, T.D.F. s'endette pour faire face au coût du satellite T.D.F. 2. Elle perçoit 27 millions de redevances pour 690 millions d'endettement alors qu'elle est au cœur même de la filière de la

télévision de haute définition. Comment, dans ces conditions, accepter la répartition proposée de la redevance ? Quel rapport T.D.F. entretiendra-t-il avec la S.E.P.T. ?

Antenne 2, endettée, souffre de la concurrence du privé qu'elle n'a pas les moyens d'affronter. Elle sera toujours devancée si elle n'a de moyens que pour copier T.F. 1, sans les moyens de T.F. 1. Le service public perd son âme s'il s'absorbe dans les jeux d'une intellectualité douteuse, le vedettariat journalistique et la hantise politique.

Radio-France, la mal aimée du budget, est une radio originale aux émissions multiples, assurant, non sans succès, la permanence du service public dans un secteur mouvementé. Radio Bleue était née, de son initiative, découvrant et fidélisant un public, ce qui est la vocation du service public. Une somme de 14 millions seulement manquerait, qu'on prétend ne pas trouver pour parachèver cette conquête...

M. Michel Destot. On va y arriver !

M. Georges Hage. ... permettant du même coup à une radio locale privée d'occuper le terrain. Laissez-vous faire, madame le ministre, en courant le risque de vous faire accuser de complicité dans ce mauvais coup ? Ou bien, le secteur public ne peut-il être conçu qu'en état de rétrécissement permanent, tout acte d'expansion s'interprétant comme une agression contre le privé ?

Tout pour les programmes ! Mais les outils de production de la S.F.P. et de F.R.3 sont condamnés à la portion congrue. Singulière façon de redresser le secteur public ! Je vous ai fait observer en commission votre silence prudent sur la télévision transfrontière comme sur Eurêka. En tout état de cause le Munich de l'audiovisuel français est confirmé.

Tout pour les programmes ! Mais toujours rien pour les personnels. Ceux-ci sont démobilisés, « démotivés » par votre politique d'abandon et de soumission à l'Eurêka américain, par la dégradation de leurs salaires, par l'absence de plan de carrière et par le développement de la précarité de l'emploi.

Par exemple, à F.R.3, les salaires ont reculé de près de 10 p. 100 depuis 1985, aucune des promesses faites lors de la grève de l'an dernier n'est tenue ; votre budget en témoigne. Le rattrapage des écarts salariaux avec A.2 est inexistant en dépit de la présidence commune. Le travail précaire s'étend. En 1988, 28 000 journées de pigo ou de cachet sont comptabilisées, soit l'équivalent de 141 emplois de journalistes à temps plein.

Enfin, *last but not the least* (*Sourires*), je rappellerai que le redressement du service public suppose, avec les moyens nécessaires, l'investissement du pluralisme. Celui-ci devrait être consubstantiel à un service public digne de ce nom, et dans le service public seul réside sa chance. L'audiovisuel sortira-t-il un jour du domaine réservé pour laisser cette chance au pluralisme ?

M. Michel Péricard et M. Louis de Broissia. Bonne question, très bonne question !

M. Georges Hage. La monarchie constitutionnelle que nous souffrons ne semble pas y consentir. Vous apprécierez, madame le ministre, combien je reste discret sur « l'Etat P.S. ».

A-t-on mesuré ce que coûte à la démocratie, à ses pratiques, au débat public, à la formation et à l'expression du citoyen, à sa foi dans les institutions républicaines, l'absence de pluralisme ?

La seule émission politique pluraliste qui était diffusée sur France Inter, a été supprimée. Oyez tous, citoyens du Bicentenaire : tout au long de la campagne des élections européennes les journaux radiophoniques ont parlé de Philippe Herzog pendant quarante-deux secondes !

Tout cela vaut aussi pour la presse d'opinion. Le Président de la République rappelait récemment que la liberté de la presse est toujours à conquérir et qu'il appartient aux responsables de l'Etat - dont vous êtes partie, madame le ministre - d'y veiller. Mais on ne trouve guère dans ce budget un infléchissement reflétant cette auguste pensée. Les journaux riches le deviendront toujours plus - l'article 39 bis y pourvoyant ainsi que la manne patronale - et les journaux d'opinion, y compris régionaux, connaîtront toujours plus de difficultés.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. Georges Hage. Faut-il enfin rappeler ce que disait le rapport sur la presse présenté au Conseil économique et social en 1979 par le doyen Vedel : « D'une part, les tarifs

préférentiels d'affranchissement n'ont pas été institués pour favoriser la diffusion du message publicitaire, d'autre part, les publications bénéficiant de ressources publicitaires substantielles n'ont pas à être aidées de la même manière que celles dont les recettes publicitaires sont inexistantes ou faibles ».

Madame le ministre, à nos yeux, ce projet ne tient aucun compte, lorsqu'il ne les bafoue pas, des conclusions des travaux des commissions dites de concertation qui dans l'histoire porteront cependant votre nom et vous ne pouvez, en présentant ce budget, vous prévaloir du consentement de leurs membres - beaucoup d'entre eux me l'ont dit.

Nous sommes donc hostiles à ce projet qui, sous prétexte de redressement, livre toujours plus la communication aux affairistes et aux politiciens, ignore les revendications des personnels et laisse perdurer la médiocrité globalement négative de l'audiovisuel français qui convient à je ne sais quelle médiocrité ambiante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Charles Metzinger. M. Hage exagère : même la droite l'a applaudit !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, messieurs les rapporteurs, il me revient de vous présenter le projet de budget pour la communication, en l'absence de M. Jack Lang (*Exclamations et sourires sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) car il était requis ce matin au conseil des ministres et il nous rejoindra dès que cela lui sera possible.

M. André Santini. Bonne nouvelle !

M. Georges Hage. Vous suffisez à notre bonheur, madame le ministre !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Merci, monsieur le député.

En présentant ce budget, je n'éprouve ni un optimisme naïf ni le pessimisme que j'ai cru percevoir dans un certain nombre d'interventions. Bien au contraire, je considère que ce budget - et c'est la grande différence avec les années antérieures - est réellement un budget de progrès et d'ambition pour l'ensemble de la communication.

M. Charles Metzinger. Bien sûr !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. J'évoquerai d'abord les crédits d'aide pour la presse qui ont été au cœur de plusieurs interventions et de plusieurs interrogations.

De 1989 à 1990, ces crédits passeront de 238,9 millions de francs à 273,7 millions, soit une augmentation de 14,6 p. 100. C'est une hausse considérable qui, à elle seule, indique clairement aux entreprises de la presse écrite à quel point notre gouvernement attache de l'importance à l'existence et à la diversité de cette presse, à quel point il place dans l'écrit et dans les valeurs de la presse écrite une part importante de ses espoirs pour que la communication se développe dans notre pays sur des bases réellement démocratiques.

Cette augmentation des crédits répond à plusieurs préoccupations. L'une, et cela a été souligné, était de faire une « opération vérité » par rapport à l'accroissement d'un certain nombre de coûts qui constituent les charges principales des entreprises de presse écrite. Je veux parler de l'aide au transport par la S.N.C.F. et de l'allègement des dépenses téléphoniques. Ce sont deux postes vitaux pour le maintien d'une presse pluraliste dans notre pays.

Il est un autre poste sur lequel le Gouvernement marque bien la continuité de son action, celui de l'aide aux quotidiens de province à faible surface publicitaire. Cette aide, instituée en 1989, est reconduite en 1990 et elle sera ajustée à la réalité des besoins de la profession, la liste des organes de presse ayant accès à cette aide n'étant pas close.

Monsieur Péricard, vous avez tenu un propos, que je ne peux pas ne pas contrer, sur les prétendues intentions de ce gouvernement de porter atteinte à la liberté de la presse. Quels que soient les échos sur lesquels vous appuyez votre soupçon, je préfère, pour ma part, regarder la réalité. La réponse à vos craintes réside dans le contenu des pages de la presse écrite.

Il est clair que rien aujourd'hui ne traduit une quelconque intervention du Gouvernement sur la presse écrite : rien non plus n'exprime, dans les rapports entre la presse écrite et le Gouvernement, une quelconque allégeance de tel ou tel organe de presse - il peut arriver à des politiques de le regretter - et rien dans le projet de ce gouvernement, je veux vous le confirmer ici, ne permet de conforter les accusations ou les craintes que vous exprimez.

M. Charles Metzinger. C'est tout à fait clair !

M. Michel Péricard. Je n'ai pas parlé de cela !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Sur beaucoup de dossiers - et c'est à ces dossiers-là que je veux m'intéresser, la presse écrite se trouve à un tournant de son évolution, compte tenu notamment de l'ouverture à l'Europe. Sur tous ces dossiers, sachez que j'agis en totale concertation avec les entreprises de presse et leurs représentants. Toute une série d'études et de réflexions sont engagées. Nombre d'entre elles aboutiront à la fin de cette année et permettront au Gouvernement de décider avec les entreprises de presse des évolutions éventuellement souhaitables de notre réglementation.

Sur l'ouverture éventuelle du secteur de la distribution à la publicité télévisée, je souhaite apporter une précision. Personnellement, je n'y suis pas favorable. Sur ce point, le Gouvernement, qui, bien entendu, peut avoir une position différente de celle de son ministre de la communication, n'a pas pris de position, n'a pas tranché et n'a rien engagé pour modifier les textes relatifs à ce secteur. Néanmoins, nous menons en concertation avec les entreprises de presse une étude sur ce problème, simplement parce que les pressions sont multiples pour faire évoluer les textes. Ces pressions peuvent reposer sur des arguments fondés et le Gouvernement ne veut pas être pris au dépourvu lorsque la confrontation plus large avec le cadre européen posera, sans aucune contrainte juridique, je tiens à le dire ici, mais en termes d'égalité de forces économiques, le problème de cette ouverture.

J'en viens maintenant au dossier ô combien plus lourd et plus complexe de l'audiovisuel.

Je le redis, à mon sens, le budget pour 1990, dont quelques éléments étaient déjà dessinés en pointillé dans le premier budget de notre gouvernement, celui pour 1989, est réellement un budget de mouvement, de progrès et d'ambitions nouvelles pour l'ensemble du secteur audiovisuel public.

M. Charles Metzinger. Personne n'a fait mieux !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. L'an passé, à la même époque, nous vous présentions, Jack Lang et moi-même, les ambitions du Gouvernement. Nous disions notre désir de voir le secteur public de l'audiovisuel redevenir un pôle de référence et d'entraînement pour l'ensemble des activités audiovisuelles. Nous n'avons pas renoncé en quoi que ce soit à cette ambition.

Monsieur Queyranne, vous vous êtes inquiété de l'état actuel de l'audiovisuel public. Le constat que vous en avez dressé, quoique sévère, est relativement juste.

Il est vrai que le secteur public a des problèmes de structure. Il est vrai qu'il a enregistré une chute d'audience considérable. Je veux quand même rappeler que ce n'est pas un hasard. C'est le résultat inéluctable d'un certain nombre de choix politiques qui ont été faits ici, notamment dans les années 86 à 88. On ne peut pas s'étonner naïvement, lorsque l'ensemble de l'audience doit se répartir sur un nombre croissant de chaînes, de voir qu'ici ou là elle diminue. Mon expérience de mère de famille m'apprend que plus il y a de convives, plus les parts de gâteau sont petites ! (*Exclamations et murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

Par ailleurs, la perte de force du secteur public audiovisuel est également le résultat d'une confrontation extrêmement dure avec le secteur privé.

M. André Santini. Nous n'avons rien donné à Canal Plus !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. La situation actuelle n'est pas, je le répète, le fait du hasard. Je pense personnellement, en revanche, que le secteur public peut, sur ces nouvelles données, redécouvrir sa vocation spécifique et réaffirmer sa qualité de pôle de référence.

Nous disons ici, l'an dernier, que nous avions pour ce secteur cinq objectifs.

Premier objectif : redéfinir les missions du secteur public pour la décennie à venir. Je crois que cela a été fait dans un grand esprit de concertation et d'ouverture, à travers les groupes qui ont été réunis au cours de l'hiver dernier, à l'initiative du Gouvernement. La définition des nouvelles missions du secteur public, telle qu'elle ressort de ces travaux, suffit amplement à servir de guide à ceux qui ont professionnellement la charge de l'animation de ces équipes et de la direction de ces entreprises.

Deuxième objectif : développer les complémentarités, les synergies entre les entreprises du secteur.

Là aussi, le travail que le Gouvernement a accompli, cette année, a permis à l'organisation du secteur public audiovisuel de faire un progrès incontestable. La présidence commune pour les deux principales chaînes du secteur public est l'instrument essentiel de l'organisation de cette complémentarité et de ces synergies. C'est d'ailleurs, au-delà de la présidence commune, dans notre politique résolue des contrats d'objectifs, que doivent se résoudre, en grande partie, les problèmes de synergies positives entre non seulement une chaîne de diffusion, mais également l'ensemble des entreprises du secteur public audiovisuel : la S.F.P. - sa situation préoccupe plusieurs d'entre vous mais aussi le Gouvernement - ainsi que l'I.N.A. et les chaînes plus spécifiques comme la S.E.P.T.

Présidence commune, contrat d'objectifs, c'est là qu'une logique de complémentarité des efforts publics dans l'audiovisuel doit trouver sa traduction.

La mise en place de la présidence commune est récente. Je pense qu'il est important que les nouvelles équipes sachent que tant le Gouvernement que la représentation nationale leur font crédit et leur donnent le temps de mettre en œuvre les politiques et les projets dont ils ont aujourd'hui la charge.

Pour ma part, les contacts que j'ai avec ces nouvelles équipes me prouvent qu'elles sont engagées dans cette démarche de redressement et de développement du secteur public, de rénovation de la gestion du secteur public et d'invention des programmes, qui est tant attendue, non seulement par nous ici, mais également par les publics.

Les trois autres objectifs étaient d'augmenter, de façon substantielle, les moyens de travail du secteur public, d'accroître la production et de développer la présence française sur le plan international. Je crois que sur ces trois points le Gouvernement tient les engagements qu'il a pris l'année dernière, et certains d'entre vous ont eu l'amabilité de lui en donner acte.

D'abord, l'augmentation des moyens globaux du secteur public audiovisuel. Il s'agissait pour nous de donner aux sociétés concernées, et en particulier à Antenne 2 et à F.R.3 qui s'engagent dans un projet difficile mais très exaltant, les moyens de leurs nouvelles ambitions. La progression des crédits est très nette : 919 millions de francs supplémentaires, soit 9,2 p. 100. Il y a bien longtemps que le secteur public audiovisuel n'avait pas bénéficié d'un tel effort de la collectivité et notre Gouvernement, sur ce point, je crois, marque sa différence par rapport à celui qui l'a précédé entre 1986 et 1988.

M. Charles Metzinger. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Comment sont réunis ces nouveaux moyens et, notamment, comment est constitué l'effort de financement public ?

On note d'abord une augmentation modérée de la redevance. Nous l'appelions tous de nos vœux. Là aussi, le Gouvernement est fidèle à son propos de l'année dernière. Vous avez considéré, monsieur Schreiner, que l'effort eût pu être plus élevé. Tout gouvernement a à tenir compte de l'économie globale de son budget. Je crois qu'il convient tout de même de prendre acte d'un effort, même si l'on a pu parfois souhaiter qu'il soit plus marqué.

Nous avons également la préoccupation de rendre l'augmentation acceptable sans aucun problème par l'ensemble des citoyens auditeurs et téléspectateurs de ce pays. Cet

effort sera poursuivi par notre gouvernement car nous restons encore en deça du niveau moyen des redevances à l'échelle européenne.

Il est vrai que nous recourons cette année aussi au système de la dotation en capital. C'est peut-être une entorse à notre préoccupation de pérennisation des moyens de financement du secteur public. Puis-je rappeler tout de même que le recours aux dotations en capital n'est pas une invention, qu'il a été utilisé pour les exercices précédents, que nous y faisons appel cette année moins que l'année dernière et que le Gouvernement s'efforcera de ne pas en faire un élément constitutif du financement du secteur public audiovisuel.

M. François d'Aubert. Ce n'est pas un moyen de financement normal !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Par ailleurs, ces moyens sont dégagés, mais cela a déjà été dit amplement, par la rebudgétisation de R.F.I., rebudgétisation qui n'est pas modeste puisqu'elle se situe à hauteur de la moitié du financement de cette société. Notre gouvernement souhaite pouvoir faire l'an prochain la seconde étape de manière que cette société soit entièrement financée par l'Etat.

Dans le domaine de la politique sociale, le Gouvernement entend initier dès cette année la prise en charge par le budget de l'Etat du coût de l'exonération de la redevance pour les nouveaux ayants droit. C'est un mouvement qui sera poursuivi par notre gouvernement. Tous ceux qui s'occupent des questions budgétaires savent bien, même s'il m'ont tendu une perche, que je ne peux pas, au nom de notre gouvernement, prendre ici un engagement sur le calendrier et le volume de cette prise en charge. Mais je peux en tout cas confirmer que le Gouvernement a la ferme intention de continuer dans cette direction lors des prochains budgets.

En outre, ce projet de budget pour 1990 annonce clairement une politique nouvelle pour ce qui concerne l'appel aux ressources commerciales, qu'elles proviennent de la publicité ou du parrainage. Je crois que la simple lecture des chiffres prouve qu'un mouvement, là aussi décisif, est amorcé.

Certains honorables parlementaires ont déclaré ignorer ma position personnelle sur ce problème : je vais la leur rappeler, même si je crois pourtant m'être souvent exprimée là-dessus.

Autour de la question de l'appel à la publicité pour le financement du secteur public de l'audiovisuel se sont développées beaucoup de polémiques et se sont affrontées des thèses souvent très radicales : en gros, s'opposaient les tenants de la disparition pure et simple de la publicité sur les antennes du secteur public et ceux qui souhaitaient que le secteur public, à égalité avec le secteur privé, fit appel aux recettes publicitaires et commerciales en tout genre. Notre gouvernement, et c'est également mon opinion personnelle, a choisi sur ce dossier une voie médiane, mais penchant un peu plus d'un côté que de l'autre.

Nous avons absolument écarté la perspective d'un appel incontrôlé aux ressources commerciales. Le lien entre l'évolution des programmes et la dépendance par rapport aux recettes commerciales est suffisamment démontré de par le monde, et pas seulement dans notre pays, pour que notre gouvernement ait résolument tourné le dos à cette option.

Il a également rejeté l'hypothèse de la disparition de la ressource publicitaire, pour plusieurs raisons.

La première est qu'il ne serait pas sérieux, après des années de sevrage du budget du secteur public audiovisuel, après des années de désengagement des finances publiques à l'égard de ce secteur, de demander qu'il se prive d'une ressource qui représente aujourd'hui, pour Antenne 2 en tout cas, près de 60 p. 100 de ses moyens d'existence. Nul ne peut sérieusement penser que, en un exercice budgétaire, on pouvait aller vers une option aussi radicale. En revanche, il importait de donner dès 1990 le signe très concret du freinage de l'appel aux ressources commerciales. C'est ce que les chiffres de notre budget expriment, pour la publicité comme pour le parrainage. Je crois aller là dans le sens de l'attente des rapporteurs, tant M. Schreiner que M. Vivien.

Le redressement du service public et de l'ensemble de ses moyens de travail ne viendra que d'une chose : l'amélioration de ses programmes, de son audience et de son rapport avec les auditeurs et les téléspectateurs. Ce n'est pas la politique commerciale du secteur public qui l'aidera à se doter de meilleurs moyens de fonctionnement. Elle ne peut être que le

reflet, le prolongement du succès ou de l'insuccès des choix de programmes qui seront faits. Nos nouvelles équipes sont, je crois, totalement convaincues que là est leur principale mission, leur principal enjeu.

Pour le redressement des moyens, ce budget fera également appel à un effort propre des sociétés elles-mêmes, pour des chiffres non négligeables, puisqu'une somme de 80 millions de francs a pu être réservée en 1989 sur le budget de la S.E.P.T. pour être reportée sur 1990. Ce décalage est dû non à des prévisions laxistes en 1989 mais au fait que le démarrage de la S.E.P.T. sur TDF 1 a été différé pour des raisons techniques. De même, le fonds de roulement de cette société nous permettra de dégager 100 millions de francs en 1990, qui viendront abonder son budget de programme. Enfin, l'accroissement des ressources propres des entreprises du secteur permet de dégager 95 millions de francs.

Sur les 919 millions de mesures nouvelles, 633 millions de francs, autrement dit les deux tiers, seront consacrés aux programmes, un tiers allant à l'appareil de travail des sociétés. Je m'étonne donc vraiment des propos inutilement alarmistes qui ont été tenus. Sur ce point également, la situation serait bien plus heureuse si un tel partage avait pu être fait les années précédentes.

A. 2 et F.R. 3, c'est vrai, bénéficient de l'augmentation la plus forte : 450 millions, 250 pour A. 2, ce qui n'est pas rien, et 200 pour F.R. 3. Je crois qu'il était absolument indispensable que, pour la première année d'exercice de la présidence commune, de mise en œuvre d'une complémentarité, donc d'une ambition nouvelle pour ces deux grandes chaînes, la répartition des moyens financiers traduise également un choix qui peut être décisif pour l'évolution de ces sociétés.

Vous avez à plusieurs reprises évoqué le traitement moins heureux du budget de Radio-France. Or c'est la plus forte augmentation depuis trois ans. On ne peut donc pas prétendre que le Gouvernement s'est désintéressé de cette entreprise qui remplit de façon extrêmement satisfaisante et inventive les missions qui sont les siennes. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Vous avez évoqué notamment le problème de Radio Bleue. Parlementaires et Gouvernement sont à la recherche d'une solution spécifique et je pense que la suite de nos débats permettra d'apporter une réponse positive à cette question. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.) On voit là, en effet, la marque de l'inventivité d'un grand service public. Radio France a su, la première, et seule jusqu'à présent, déceler l'attente d'un public de plus en plus nombreux qui est celui des personnes âgées, ou d'ailleurs moins âgées puisque la retraite atteint aujourd'hui des gens encore en pleine capacité d'activité et en pleine force de l'âge. C'est l'honneur de Radio-France d'avoir su déceler une telle attente et je suis certaine d'ailleurs que les marchands ne manqueront pas de lui emboîter le pas. C'est toujours le secteur public qui sait être à l'écoute des vraies attentes du public et c'est toujours, ce qui est normal, le secteur de l'entreprise commerciale qui sait ensuite les exploiter. Il importait donc que ce problème soit pris en compte et je souhaite que nous parvenions ensemble à une bonne solution.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Autre élément important de mise en œuvre des orientations du Gouvernement, c'est une plus grande autonomie de gestion, et j'ai constaté, monsieur d'Aubert, que c'était un aspect que vous jugiez positif dans la politique gouvernementale à l'égard de ce secteur.

M. André Santini. Sacré d'Aubert ! (Sourires.)

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Mais pourquoi faudrait-il déplorer que d'autres fassent enfin ce que l'on aurait bien aimé faire en un temps ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. François d'Aubert. Il y a encore beaucoup de chemin à faire !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Une plus grande autonomie de gestion me paraît essentielle. La représentation nationale a pris le risque de plonger le secteur public audiovisuel dans une confrontation très rude

avec le secteur privé. Celui-ci ne fonctionne que dans la logique de l'entreprise. C'est sa vertu. Nous ne pouvons pas maintenir la gestion des entreprises publiques dans cette confrontation sur des bases administratives ou par-administratives.

M. André Santini. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Le Gouvernement tout entier, avec - il faut lui rendre hommage - le soutien du ministère des finances, a souhaité marquer clairement la responsabilisation et l'esprit d'entreprise du secteur public audiovisuel. Désormais, ces entreprises ont à discuter en leur sein de vrais projets d'entreprise et à les négocier avec leur personnel. Elles ont aussi à négocier avec le Gouvernement des contrats d'objectifs qui seront la traduction d'un rapport beaucoup plus clair et beaucoup plus sain entre l'autorité de tutelle, la représentation nationale et ces entreprises publiques.

Ces projets cheminent. Il est vrai que les bouleversements à la tête des entreprises n'ont pas permis de conclure ces contrats d'entreprise dans le courant de l'année 1990. Je pense qu'il eût été déplorable que les nouveaux dirigeants trouvent des projets totalement bouclés, mais la réflexion est engagée depuis l'hiver dernier au sein de certaines entreprises telles que Radio-France ou R.F.I. Le contrat concernant R.F.I., monsieur Vauzelle, pourra être bouclé très prochainement.

Pour Antenne 2 et F.R. 3, la présidence commune considère que c'est une priorité dans son programme de travail et qu'elle devrait pouvoir établir ces contrats dans le courant de l'hiver 1990.

M. André Santini. C'est une bonne présidence !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Autre élément de responsabilisation, la disparition de la définition budgétaire des effectifs du personnel et la liberté donnée aux entreprises, sous le contrôle de leur conseil d'administration et dans le cadre des conventions collectives et des accords d'entreprise, pour la gestion des moyens humains qui sont, à mon sens, aussi importants, voire encore plus déterminants, pour le développement de ces entreprises que les stricts moyens financiers.

Deuxième volet de la politique du Gouvernement, l'aide à la production.

Je tiens à affirmer une fois encore que toute politique concernant la diffusion télévisuelle et radiophonique est vaine de sens si elle n'est pas accompagnée par une politique résolue de développement et de soutien à une production pluraliste. Il ne sert à rien de multiplier les écrans, les canaux, s'il n'y a pas, parallèlement, une production en expansion fortifiée et diversifiée.

Plusieurs initiatives en ce sens ont été prises par ce gouvernement. D'abord, toute son action budgétaire dans ce domaine s'inscrit parfaitement dans sa politique européenne, notamment les Assises européennes de l'audiovisuel tenues au début du mois d'octobre à l'initiative du Président de la République.

La directive européenne qui a été adoptée répond également très largement aux préoccupations fondamentales de notre politique audiovisuelle publique.

Tant à travers les assises et le formidable échange qu'elles ont permis entre les professionnels de tous les pays présents qu'à travers le texte même de la directive, ce sont plusieurs des idées essentielles de la politique du gouvernement de Michel Rocard et de celle du Président de la République en matière audiovisuelle qui ont été adoptées par l'ensemble de nos partenaires européens.

Nous leur avons fait partager notre conviction que la construction d'une production européenne, différente de la production aujourd'hui dominante, extra-européenne, était un enjeu fondamental. Et tous les dispositifs existants ou à créer, à travers le plan Média, à travers Eurimages, à travers les crédits dégagés pour les nouvelles procédures d'Eurêka audiovisuel, vont dans le sens de la construction et du développement d'une production européenne.

La deuxième conviction que nous avons fait partager à l'ensemble de nos partenaires de la Communauté et à la Commission - et ce n'était pas évident - c'est que, dans nos pays, compte tenu de notre histoire et de nos ambitions dans le domaine du développement de la démocratie et de l'éducation, la diffusion doit laisser une grande place aux pro-

grammes, d'origine européenne et, pour ceux qui le souhaitent, aux programmes d'origine nationale d'expression linguistique particulière. Un seuil de 50 p. 100 est désormais l'objectif de tous les pays de la Communauté. C'est un progrès formidable. Même si certains estiment que le calendrier demeure aléatoire, il y a là un engagement politique fondamental de l'ensemble de nos partenaires.

Le troisième acquis de ces négociations, déterminant pour l'évolution du paysage audiovisuel français, c'est l'autorisation donnée désormais à chacun des Etats membres de développer des réglementations qui lui sont propres, de manière à traduire ses spécificités culturelles, linguistiques.

M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis. C'est très important !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. De ce point de vue, les projets de décret régissant les règles de diffusion de programmes dans le cadre français qu'on a évoqués tout à l'heure non seulement demeurent mais se trouvent fortifiés par la réglementation qui est à l'examen. Il était essentiel pour nous que, sur cette démarche, nous ayons l'accord de nos partenaires européens. C'est grâce aux Assises et à l'adoption de la directive que nous pourrions à l'avenir mettre nos ambitions à l'abri d'un certain nombre d'assauts.

M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Le Gouvernement a également élaboré un projet de texte visant à régler des rapports sains, équitables, entre la production et la diffusion. Ce texte n'établit pas de clivage entre ces deux métiers, n'interdit pas les passages de l'un à l'autre, il vise simplement à préserver la production indépendante. La politique de ce gouvernement, en particulier celle menée par Jack Lang pendant le premier septennat, a permis de créer une véritable production indépendante, ce qui est vital pour le maintien des ambitions artistiques et culturelles de notre pays. Notre texte tend à lui garantir une part de l'activité, quelles que soient les alliances possibles entre les producteurs et les diffuseurs. C'est, je crois, l'une des réponses essentielles à la préoccupation de pluralisme qui est au cœur de tous ceux qui souhaitent un audiovisuel vivant dans notre pays.

Sur le plan strictement budgétaire, le projet pour 1990 renforce de façon considérable les moyens du compte de soutien. D'une part, le troisième guichet consacré à la production de programmes pour l'enfance et la jeunesse est maintenu à hauteur de 100 millions de francs. D'autre part, le partage des ressources au sein du compte de soutien rétablit pour 1990, au profit de la production audiovisuelle, dans une enveloppe elle-même en considérable augmentation, par l'effet automatique des versements, un équilibre qui avait été passagèrement faussé, modifié au profit de la production cinématographique en raison de difficultés conjoncturelles aiguës que celle-ci connaissait. Aujourd'hui, 116 millions supplémentaires sont disponibles pour la production originale grâce au compte de soutien. Dans les 633 millions de francs de mesures nouvelles, ce sont 400 millions de francs qui, toutes sociétés confondues, vont directement à la production de programmes nouveaux. Après la stagnation qu'avaient connue les budgets publics de l'audiovisuel en ce domaine, une telle progression mérite d'être soulignée et reconnue.

Troisième et dernier volet des engagements pris il y a un an par le Gouvernement et traduits par le budget pour 1990 : l'action internationale.

Il est clair - je tiens à le dire à M. Vauzelle - qu'il y a là pour l'ensemble des entreprises audiovisuelles privées et publiques à la fois des contraintes nouvelles et un formidable espoir, une formidable capacité de renouvellement des méthodes de travail, de leur prospective, de leur stratégie. C'est dans ce cadre international que les entreprises de tous les secteurs doivent désormais concevoir leurs projets, leur stratégie, et c'est à l'évidence un enjeu formidable pour le secteur audiovisuel public des années à venir.

Dans ce domaine également, le budget pour 1990 réalise une progression, un décollage très important. Je voudrais rappeler tout ce qui s'est passé au cours de cette année 1989, en amont même du budget dont vous avez à débattre maintenant.

Le lancement réussi du satellite TDF1. Tout de même, bien peu auraient parié il y a un an sur cette réussite technique. S'il est vrai qu'une panne vient de frapper un canal de

ce satellite, cela ne porte absolument pas ombre à la réussite technique du lancement et du vol actuel. Le lancement de TDF2 est programmé pour le début de l'année 1990. Ainsi, la France aura vraiment été porteur du premier projet, du premier instrument de promotion en Europe de la nouvelle norme D2 Mac Paquet, qui est une étape essentielle dans la progression vers la haute définition. Le C.S.A. pour sa part a accompli sa tâche en attribuant les canaux de TDF1.

Autre évolution du paysage audiovisuel public dans ce contexte international : la réussite de la S.E.P.T.

Si le ministre de la culture et le ministre de la communication sont un peu marris d'entendre les reproches ou les revendications concernant la faible diffusion de la S.E.P.T., ils sont très heureux qu'une telle demande puisse s'exprimer. C'est le résultat d'une politique persévérante de notre gouvernement. Ce fut un choix qui n'était pas dans l'air du temps lorsqu'il a été fait, en gros en 1985-1986.

M. Michel Péricard. Nous continuons de ne pas l'entendre ! C'est l'idéal !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Cette réussite va trouver son prolongement naturel en ce qui concerne sa diffusion, car notre gouvernement ne se contente pas, bien entendu, de la situation actuelle.

Le problème de la diffusion trouve déjà une réponse formidable à l'échelle européenne grâce aux accords passés avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, demain sans doute avec l'Italie, pour que, sur d'autres supports comme le câble pour l'essentiel et éventuellement un satellite pour l'Italie, les programmes de la S.E.P.T. puissent très vite être vus par un public nouveau. C'est un point auquel nous devons tous être extrêmement attentifs. Là encore, la France et le secteur public audiovisuel français font œuvre de pionniers en ce qui concerne la reconnaissance de l'existence de nouvelles générations de citoyens à l'échelle européenne.

Les citoyens français doivent aussi pouvoir recevoir les émissions de la S.E.P.T. Les discussions actuellement menées par le président Guillaume et les directeurs généraux des chaînes publiques avec la S.E.P.T. sont extrêmement positives et devraient très rapidement apporter une réponse positive à la diffusion gratuite, en clair, hertzienne, des programmes de la S.E.P.T.

M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis, et M. Jean-Jack Queyranne. Bravo !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. C'est, là aussi, un des éléments qui prouvent que l'organisation d'une synergie entre les différents maillons du secteur audiovisuel public est non seulement possible, mais souhaitée par les entreprises elles-mêmes.

Autre élément de transformation du paysage audiovisuel public : la création, cette année, de Canal France International. Vous avez été plusieurs à l'évoquer comme un élément important. C'est une bande de programmes qui, depuis le printemps, met à la disposition de vingt-quatre pays quatre heures journalières d'émissions en langue française, dont la diffusion est organisée, modelée par les pays de réception.

C'est, par rapport à notre ambition de développement de la francophonie, une participation du secteur audiovisuel public tout à fait essentielle.

Budgétairement, Antenne 2 bénéficiera, cette année, de 65 millions de francs pour développer sa diffusion internationale par satellite en direction du Maghreb et pour diversifier sa présence à l'échelle internationale, à travers notamment sa présence dans le projet Canal Enfants. Ce sont 25 millions de francs pour la diffusion sur le Maghreb et 40 millions de francs de participations au projet de la chaîne Enfants.

Je crois utile de m'attarder quelque peu sur la chaîne Antenne 2, car j'ai bien vu qu'il y avait là un sujet particulier d'inquiétude de l'ensemble des parlementaires.

Quand un verre est à moitié plein, on peut tout aussi bien considérer qu'il est à moitié vide ! Le courant à remonter en ce qui concerne Antenne 2 est considérable et je dois dire qu'il faut beaucoup de foi aux équipes professionnelles qui sont dans cette entreprise pour affronter la bagarre. Mais je dois dire aussi que le projet de budget pour 1990 les dote de moyens inespérés par rapport à ce qu'a été dans les années passées la gestion de cette entreprise.

Plusieurs mesures ont été prises. Il y a 250 millions de francs de crédits frais pour les programmes. Il y a également la libération du créneau dix-neuf heures - vingt heures, qui, vous le savez, vous qui êtes pour la plupart des spécialistes du dossier audiovisuel, est déterminant dans l'organisation de l'audience et dans la fidélisation du public d'une chaîne. Le problème est le même pour Antenne 2 que pour toute autre chaîne. Il y a donc là un moyen concret pour la nouvelle équipe d'investir les programmes d'Antenne 2 de projets nouveaux et mobilisateurs.

Au total, ce sont 363 millions de francs en plus, au-delà des programmes, qui sont mis à la disposition d'Antenne 2. On ne peut donc pas dire que la situation de cette chaîne reste dramatique. Elle l'a été - c'est certain - et beaucoup se sont employés à la rendre dramatique. Dès 1990, elle cessera de l'être et je pense qu'elle pourra, sous l'initiative de ses dirigeants, se transformer considérablement.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Et le déficit ?

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Le déficit - vous avez raison de l'évoquer, monsieur Schreiner - est un legs malheureux des gestions passées ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert. Oh !

M. André Santini. Cela va changer !

M. Jean-Jack Queyranne. Merci, monsieur Contamine !

M. Louis de Broissia. C'est le résultat de la gestion 1981-1986 !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Je pense, pour ma part, que ce problème doit être traité comme un problème normal de gestion d'une entreprise et qu'il n'est pas obligatoire de résorber ce déficit sur un ou deux exercices.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Nous serons très attentifs à l'évolution de cette société. Nous l'aiderons à résoudre ce problème. Mais je peux vous dire que le président Guillaume, sur le thème « aide-toi, le ciel t'aidera », souhaite pouvoir d'abord reprendre de façon vigoureuse la conception même des programmes de sa chaîne, ...

M. André Santini. Ses chaînes !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. ... de façon à être ensuite dans la meilleure position pour solliciter les moyens supplémentaires qui lui sont nécessaires.

Le problème du déficit doit aussi être ramené à de justes proportions. En cumulant les deux exercices, cela représente une enveloppe de l'ordre de 300 millions de francs sur un budget de 3 milliards.

M. André Santini. Cela fait 10 p. 100 Ce n'est pas mal !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Puisque beaucoup d'entre vous sont des chefs d'entreprises, ...

M. Jean Tardito et M. Jean-Claude Lefort. Pas sur nos bancs !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. ... ils savent comme moi que ce n'est pas un problème insurmontable.

M. Louis de Broissia. Cela va être difficile, madame le ministre !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Nous pouvons tous bénéficier de la compétence et de l'expérience acquise dans d'autres métiers !

Le problème du déficit d'Antenne 2 est un handicap réel, un handicap sérieux, mais il n'est pas extraordinaire. Nous aiderons la société à le surmonter.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Madame le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Je vous en prie, monsieur le rapporteur spécial.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de Mme le ministre délégué.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Madame le ministre, je vous écoute avec beaucoup d'intérêt. Comme chef d'entreprise - parmi d'autres, ici - j'ai reçu le message ! Mais à dépenses et recettes imposées, que peut-on faire ? Pourrait-on, pour Antenne 2, demander la vérité de la facturation de T.D.F. ? Pourrait-on justifier la facturation de l'I.N.A. ? Si nous, chefs d'entreprise, nous avons supporté les mêmes contraintes qu'Antenne 2, nous aurions fait rapidement faillite !

M. Louis de Broissia. C'est ce qui se passe pour Antenne 2.

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. En ce qui concerne la vérité des coûts, ce n'est pas un problème propre à Antenne 2, c'est un problème, là aussi, de synergie à l'intérieur du secteur public.

Chacun de ces problèmes peut être réexaminé à la lumière des évolutions de chacune de ces entreprises. Mais soyons sérieux ! Puisque nous avons tous la responsabilité de l'ensemble de ce secteur, il est clair qu'on ne peut pas, pour régler le problème de telle ou telle entreprise, risquer de compromettre la santé de telle ou telle autre.

Soyez certains en tout cas que ce gouvernement est particulièrement attaché à un retour à la vérité des coûts pour l'ensemble des entreprises qui sont sous sa responsabilité.

Par conséquent, les tarifications qui s'imposent, en effet, à la gestion des chaînes sont des tarifications qui doivent être soumises à ce contrôle de la vérité des coûts. Et elles le seront.

M. Georges Hage. Sans que l'audiovisuel soit une marchandise comme les autres, madame ! Car c'est la culture qui est en cause !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Ce gouvernement a donné, en maintes occasions et dans beaucoup de cercles, la preuve de son attachement à cette approche, ...

M. André Santini. Avec La Cinq et Canal Plus !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. ... qui n'est pas partagée par tout le monde, même ici, que l'audiovisuel et l'ensemble des programmes culturels ne peuvent en aucun cas être assimilés à des marchandises comme les autres. Toutes nos démarches et l'engagement financier « lourd » du Gouvernement à l'égard du maintien d'un audiovisuel public traduisent cette conviction fondamentale de notre majorité qu'en aucun cas les programmes radiophoniques et télévisuels ne peuvent être assimilés à des marchandises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Vauzelle, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. C'est bien pourquoi nous nous battons pour maintenir des ambitions non seulement au niveau financier, mais également au niveau des programmes : aides à la création, maintien d'un certain nombre de contraintes en ce qui concerne la qualité des diffusions et la présence d'une production originale sur les écrans.

J'en termine, car j'ai peut-être déjà abusé de votre temps.

M. Charles Metzinger. Pas du tout !

M. Louis de Broissia. Mais non !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Je crois que ce budget marque une réelle avancée par rapport à la gestion du secteur public audiovisuel, marque une ambition tout à fait nouvelle, plus difficile certes qu'au temps du monopole, mais aussi plus exaltante pour les nouvelles équipes. Cette avancée ne doit pas, à mon avis, être ternie par l'énoncé des manques. Les manques demeurent. Ils sont nombreux. Vous avez eu raison d'appeler l'attention du Gouvernement sur ces manques. Nous chercherons ensemble, à travers un effort continu, à pallier ces manques, à combler les lacunes du secteur public audiovisuel.

Je considère pour ma part que ces manques sont autant d'incitations adressées au Gouvernement et à la représentation nationale dans son ensemble pour s'engager durablement - non pas simplement sur un exercice budgétaire ou sur un

effet d'annonce - dans une politique de développement des moyens du service public audiovisuel, seul digne de nos ambitions et des missions si combien importantes de ce secteur dans le développement de la culture de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Avant de passer la parole à M. le ministre de la culture, je voudrais faire observer à tout le monde - et le Gouvernement y a participé - que nous avons pris plus d'une heure de retard. Cela ne gênera pas les personnes présentes, mais les collègues qui vont discuter du budget des anciens combattants risquent d'avoir un petit matin laborieux.

Je demande donc à tous un effort pour rattraper notre retard.

La parole est à M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le président, je me conformerai à vos exigences, qui sont tout à fait justes.

Je veux d'abord prier les parlementaires de m'excuser de n'avoir point été présent, sauf au début de la matinée, auprès de ma collègue Catherine Tasca puisque, comme cela a été rappelé, j'étais requis au Conseil des ministres, en particulier pour présenter deux nominations.

M. André Santini. Socialistes bien sûr !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Tiens ! il ne m'est jamais venu à l'esprit de demander aux personnalités susceptibles d'être nommées si elles avaient leur carte du parti socialiste.

M. André Santini. Nous n'avons pas encore eu le compte rendu du Conseil !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Non, monsieur Santini ! Je n'ai pas les mêmes méthodes que vous. Il ne me vient pas à l'esprit de demander à un serviteur de l'Etat d'avoir sa carte du parti socialiste !

M. Michel Péricard. Ils montrent leur carte sans qu'on la leur demande !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Les deux personnalités ainsi choisies, dont j'ignore tout des opinions politiques...

M. André Santini. On lira *Le Monde* !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... sont deux personnalités qui, par leur compétence, reconnue, j'imagine, par vous aussi, méritaient d'être nommées ce matin. Il s'agit, d'abord, du président de l'établissement public du Grand Louvre, M. Lebras, qui est un ingénieur, qui a fait fonction de directeur de l'établissement public du Grand Louvre et qui a montré depuis quatre ans sa compétence et son sérieux. Ensuite, et je suis heureux d'avoir enfin pu nommer une femme au sein de mon ministère - c'est une sorte d'autocritique pour le passé -, j'ai proposé...

M. André Santini. Mme Tasca ! (*Rires.*)

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Merci, monsieur Santini, d'égayer ainsi nos travaux !

J'ai, dis-je, proposé, à la tête de la direction du livre et de la lecture, la nomination de Mme Evelyne Pisier.

Un mot sur notre débat. Catherine Tasca vient de répondre avec beaucoup de luminosité et de précision à l'ensemble des questions qui ont été posées. Je dirai simplement, pour résumer, que notre politique peut être définie en trois mots : ambition, cohérence et continuité.

Ambition : c'est la volonté qui est la nôtre d'encourager de nouvelles productions, de faire que ces productions puissent surprendre et innover face au ronron des programmes passe-partout qui sont trop souvent le lot de certaines chaînes de télévision ligotées par la meurtrière servitude de l'audience maximale.

Ambition grâce à la confiance et à la sérénité retrouvées.

Ambition naturellement grâce à la vision prospective qui a été présentée à l'instant par Catherine Tasca pour les nouvelles chaînes, notamment la S.E.P.T., pour les nouvelles technologies et pour l'amélioration de la présence de notre système audiovisuel hors des frontières nationales.

Cohérence : ce sont l'ensemble des choix que nous avons présentés. Et parmi ces choix, en effet, il y a cette volonté de reconnaître l'autonomie des entreprises et de fonder le développement du secteur public sur une logique d'autonomie et d'entreprise. Mais qui dit autonomie veut dire concrètement que, à l'avenir, les chaînes publiques ne pourront se contenter de réclamer à la puissance publique et au Parlement des crédits en perpétuelle augmentation.

M. André Santini. Très bien !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Autonomie, cela veut dire aussi responsabilité de gestion. Le Gouvernement a fait des choix. J'imagine que le Parlement attend à présent des entreprises publiques qu'elles opèrent en leur sein des choix pour accorder la priorité des priorités à la production et aux programmes.

L'augmentation sans précédent à laquelle on assiste depuis 1982 montre assez que le Gouvernement, aujourd'hui, exprime de façon claire la volonté de soutenir cette politique.

Enfin, continuité - je dirai plutôt obstination.

M. André Santini. Hélas !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Heureusement !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Par bonheur, monsieur Santini, obstination. En effet, pas question de changer de politique tous les six mois...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... au gré des polémiques, des pressions, des terrorismes exercés par les uns et par les autres, en particulier par certains groupes financiers ! Il faut avoir le sens du temps, monsieur Santini. Nous voulons, sans nous laisser perturber par telle ou telle polémique, avancer patiemment, calmement, dans la sérénité.

Progressivement se mettra ainsi en place l'ensemble de la réforme que nous vous avons proposée voici un an. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, il nous reste quelques minutes. Je sens que M. Lang et M. Santini ont envie de dialoguer ! (*Sourires.*)

Nous en venons donc aux questions.

La parole est à M. André Santini, qui dispose de deux minutes pour poser sa première question.

M. André Santini. Ce budget de l'audiovisuel public se caractérise, si l'on en croit le Gouvernement, par une « nette volonté de rattrapage et de relance ». Il serait, pour l'essentiel, consacré à l'amélioration qualitative des programmes.

Au cours d'un récent débat, à l'Assemblée nationale, sur l'avenir, les missions, les moyens du service de l'audiovisuel, le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire annonçait qu'il mettait à la disposition du secteur public des crédits supplémentaires pour un montant approximatif - nous annonçait-on - de 1 milliard de francs.

C'est une progression notable, que nous saluons, mais qui paraît s'estomper lorsqu'on regarde attentivement la situation de certaines sociétés de programmes - Mme Tasca en a parlé tout à l'heure -, notamment la situation d'Antenne 2.

Aussi, madame le ministre, suis-je tenté de vous interroger sur la méthode utilisée.

La volonté qui vous anime n'est point en cause. Encore faut-il qu'elle puisse s'appuyer sur une définition précise des objectifs et des moyens financiers mis en œuvre.

A cet égard, vous connaissez notre position, qui est d'ailleurs partagée par un homme de grand talent - j'ai nommé le vice-président de la commission des finances du Sénat, M. Jean Cluzel, qui était présent tout à l'heure.

Un député du groupe socialiste. Il est parti !

M. André Santini. Je parle pour le procès-verbal ! (*Sourires.*) Quand je dis du bien d'un collègue, je veux qu'on le sache. Pour le mal, c'est autre chose ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. *Urbi et orbi* !

M. André Santini. Avant d'affecter des « gâteaux » supplémentaires, nous souhaiterions qu'il soit procédé à un audit interne de chaque organisme, afin d'éviter des choix qui pourraient se révéler préjudiciables.

Faut-il rappeler qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre l'augmentation du budget global de l'audiovisuel et le volume de productions originales ? Les chiffres récents l'attestent.

Vous conviendrez avec nous, madame le ministre, qu'il est préférable d'orienter les crédits vers la création audiovisuelle plutôt que d'alourdir les dépenses de fonctionnement, peu génératrices de profits.

Je ne peux croire qu'un gouvernement responsable continue d'ignorer une méthode de travail qui se pratique couramment et qui permettrait à l'Etat, en tant qu'actionnaire, de déceler l'insuffisance des moyens et les choix à éviter dans l'affectation des ressources.

En d'autres termes, cette manne supplémentaire sera-t-elle consacrée effectivement à l'amélioration des grilles de programmes nationaux ou régionaux ou bien servira-t-elle une fois encore à boucler les dépenses de fonctionnement, auquel cas les efforts que vous avez déployés, madame le ministre - et je sais qu'ils sont réels - resteront sans suite ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Il y a là deux approches difficiles à concilier. J'ai répondu dans mon intervention à M. Santini. Sa lecture est différente.

Je ne souhaite pas reprendre l'exposé convaincu qu'il a déjà entendu mais qui, hélas ! ne l'a pas convaincu.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cela viendra avec le temps !

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. L'heure des comptes est venue, madame le ministre, au terme d'une année mouvementée pour l'audiovisuel, au cours de laquelle vos interventions et vos suggestions ont été pour le moins diversement appréciées.

Après la réunion de quatre groupes d'experts, le vote de deux lois en moins de dix mois, la promesse faite tous azimuts de réformer en profondeur le financement du secteur public, force est de constater, face à ce budget, que cette montagne de bonnes intentions accouche aujourd'hui d'une souris.

Prenons le financement du secteur public, et tout particulièrement Antenne 2. Le navire amiral de ce secteur est reconnu par tous comme tel. La compensation des exonérations est un sujet qui a été maintes fois abordé ici, par moi-même notamment. Aujourd'hui, vous nous proposez 70 millions de francs. Mais, vous le savez bien, cette somme ne suffira même pas à compenser les seules nouvelles exonérations de 1990 par le glissement mécanique de celles décidées dans les années antérieures, alors que le manque de recettes dû à ces exonérations atteint aujourd'hui 1 800 millions de francs.

Par conséquent, ce chiffre va encore s'accroître durant l'exercice à venir. On ne peut donc pas parler aujourd'hui de compensation. Ce sont 200 ou 300 millions de francs au minimum qu'il faudrait pour ce secteur.

Quant à la stagnation du chiffre d'affaires de publicité, elle est tout à fait dans la logique de la théorie que vous venez de développer à nouveau à la tribune. Mais, pour autant, l'augmentation de la redevance devrait compenser cette stagnation. Or je constate que vous ne proposez d'augmenter la redevance que de 3,6 p. 100, ce qui ne répond pas à cette logique ; loin s'en faut. Cette augmentation ne suit même pas celle du budget global de l'Etat et atteint moins encore l'objectif tant proclamé par les députés de la majorité de 10 p. 100 en deux ans !

Quant au milliard dont on a tant parlé, eh bien parlons-en ! Il a fondu tel un iceberg au cours des différents arbitrages budgétaires. Aujourd'hui, c'est une somme de moins de 500 millions de francs qui est proposée.

Aussi, compte tenu des difficultés existantes et de la volonté maintes fois réaffirmée de relancer le secteur public de l'audiovisuel et d'accroître considérablement la production nationale dans ce pays, notamment dans le cadre de l'audiovisuel public, quelle est votre appréciation sur ces trois éléments de ce budget ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur Pelchat, je vous ai écouté avec attention et je me dis : on croit rêver !

M. Philippe Séguin. Vous nous y appelez souvent !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je me souviens que, alors que je siégeais encore sur ces bancs, voici deux ans et demi, le gouvernement de l'époque, que vous souteniez, a décidé d'un seul coup - à mon sens, de façon irresponsable - de baisser brutalement la redevance de plus de 6 p. 100 en 1986, et de 3 p. 100 l'année suivante, soit un total de 9 p. 100 en deux ans !

Depuis deux ans, monsieur Pelchat, nous adoptons un schéma exactement inverse. L'année prochaine, l'augmentation de la redevance sera de plus de 3 p. 100.

En fait, vous nous reprochez de ne pas aller assez vite pour réparer les dégâts que vous avez commis.

M. Michel Pelchat. Absolument pas !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Vous avez évoqué les exonérations et la politique détestable qui a consisté à faire payer celles-ci par le budget du service public.

M. Michel Pelchat. C'est vous qui l'avez demandé en 1984 !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Voilà que, pour la première fois cette année, grâce au soutien personnel du Premier ministre, M. Michel Rocard, nous engageons avec précision et avec ampleur un processus de rebudgétisation. Or vous n'avez pas la bonne foi de le reconnaître et de l'accepter ! (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. André Santini. Vive l'ampleur ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je déplore, monsieur Pelchat, qu'un homme comme vous, qui devrait avoir le sens du dialogue et préférer un débat solide, sérieux et technique, vouliez à tout moment politiser l'ensemble des sujets !

M. Michel Pelchat. Mais non !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Faites donc preuve d'un peu de bonne foi, monsieur Pelchat, et reconnaissez que pour la première fois depuis 1982, comme l'a indiqué Mme Catherine Tasca, un effort très important est consenti en faveur du service public.

Notre souci, depuis un an, est d'essayer d'introduire la sérénité, le calme et la paix dans ce secteur de l'audiovisuel, et, pour ce faire, d'adopter un point de vue aussi technique que possible. Notre volonté est de dépolitiser au maximum ce sujet pour que l'ensemble des professionnels se sentent pleinement soutenus par les plus larges couches de la population. Je regrette beaucoup que, une fois de plus, vous ayez essayé de politiser un sujet qui aurait mérité d'être traité à un niveau plus élevé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons à une dernière question - dépolitisée (*Sourires*) - avant la levée de séance.

La parole est à M. André Santini.

M. André Santini. Monsieur le président, j'interviendrai, à mon tour, sur les recettes publicitaires.

Nous avons pris note des déclarations de Mme Tasca devant la commission des finances du Sénat, déclarations qu'elle vient de confirmer ici et qui prouvent qu'elle souhaite parvenir à une régression à terme de la part relative des ressources publicitaires, afin de défendre le secteur public contre les dangers d'une dérive commerciale.

Mais les problèmes ne sont pas aussi simples, madame le ministre, ainsi que le rappelait récemment, dans un grand quotidien, l'un des responsables d'Antenne 2 qui doutait de réaliser l'objectif que vous lui avez assigné en matière de recettes publicitaires. Cet objectif est quasi identique à celui de l'année qui vient de s'écouler. Or la chute de l'audience aidant, le manque à gagner devrait atteindre 200 à 250 millions de francs à la fin de cet exercice.

Vous comprendrez, dès lors, que le débat entre les partisans de l'abolition théorique de la publicité sur les télévisions publiques et les tenants de son développement est dépassé. Il ne s'agit plus de savoir si le Gouvernement a choisi ou non une voie médiane entre ces positions, mais bien de savoir si cette société de programmes peut, nonobstant l'effritement de son audience, maintenir tout simplement le niveau de ses recettes publicitaires.

J'aimerais, madame le ministre, que vous puissiez nous donner votre sentiment.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Monsieur le ministre, faites preuve d'un peu de confiance à l'égard des professionnels émérites qui ont en charge ces entreprises. Soyez optimiste.

L'objectif assigné à Antenne 2 en matière de recettes publicitaires - et je vous rappelle qu'il a fallu bâtir ce budget en tenant compte d'un effondrement organisé de cette chaîne - est ultraréaliste. Etant donné l'évolution du marché publicitaire, la ponction que devrait subir Antenne 2 correspond strictement au niveau de son état actuel d'audience.

Je suis sûre que, comme moi, vous êtes convaincu que très rapidement cette audience ne peut que s'améliorer et qu'en aucun cas, elle ne peut régresser. La conjugaison des talents et des efforts des deux chaînes du secteur public doit permettre pour le moins d'arrêter cette hémorragie et permettre à ces chaînes de conserver la place qui est actuellement la leur. D'ailleurs, je suis optimiste : je pense même qu'elles peuvent assez vite regagner du terrain. Auquel cas, la réalisation de l'objectif publicitaire ne pose pas de problème sur un marché publicitaire qui, vous le savez, est lui-même globalement en expansion.

M. le président. Je vous remercie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : Communication, lignes 49 et 50 de l'état E et article 57 (*Suite*).

Annexe n° 8. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 921, tome III, de M. Bernard Schreiner (Yvelines), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 922, tome IX (Culture et communication), de M. Michel Vauzelle, au nom de la commission des affaires étrangères.

Anciens combattants et victimes de guerre et article 69 :

Annexe n° 4. - M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 921, tome I, de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A seize heures trente :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER